

BUREAU SYNDICAL

Compte-rendu de la séance du 31 mai 2022
Salle du Conseil de la Mairie de Les Artigues-de-Lussac

Date de convocation : le 23 mai 2022

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents votants : 8

Mesdames : Fabienne KRIER, Liliane POIVERT

Messieurs : Philippe BUISSON, Jacques LEGRAND, Antoine GARANTO, Jacques BREILLAT, Philippe BECHEAU, Bernard LAURET

Ordre du jour

- I. **Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 5 avril 2022**
- II. **Avis sur le projet de PLU de Pessac-sur-Dordogne**
- III. **Débat prospectif : Projet Alimentaire Territorial (PAT)**
- IV. **Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) de Bordeaux Métropole**
- V. **Actualités des dossiers en cours**
 - Délégation Economie : Création d'un Club « *Territoire d'industrie* »
 - Délégation LEADER : Validation du projet de candidature 2021-2027
 - Délégation Santé :
 - Recrutement d'un(e) coordinateur(ice) du CLS(M)
 - Accompagnement à la mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
 - ADS : Recrutement d'une instructrice
- VI. **Questions diverses**

I. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 5 avril 2022

Monsieur Jacques BREILLAT, Président, rappelle que le compte rendu a été transmis avec la convocation.

En l'absence de remarque, le compte rendu du Bureau Syndical du 5 avril est validé à l'unanimité des membres présents.

II. Révision du PLU de Pessac-sur-Dordogne

Monsieur Bernard DUDON, Maire de Pessac-sur-Dordogne, est présent et est auditionné.

Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-Président en charge du SCoT, rappelle qu'une note technique (*Cf. annexe 1*) a été transmise avec la convocation.

Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de PESSAC-SUR-DORDOGNE : Délibération n°D19/2022

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité ;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 6 octobre 2016 approuvant le SCoT du Grand Libournais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 transformant le Syndicat Mixte de Pays du Libournais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (loi dite Grenelle II) ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.131-4 et suivants, L.142-1 et suivants et L.161-3 et suivants ;

Vu le dossier de révision du PLU de PESSAC-SUR-DORDOGNE enregistré le 04/05/2022 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais pour avis ;

Considérant les observations et remarques détaillées dans la note technique ci-jointe ;

Le Bureau Syndical constate que le projet de Plan Local d'Urbanisme de PESSAC-SUR-DORDOGNE est compatible avec le SCoT.

En conséquence, le Bureau Syndical donne, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de PESSAC-SUR-DORDOGNE.

III. Débat prospectif : Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Fabienne KRIER, Vice-Présidente Alimentation locale, est accompagnée de Laurie JOUBERT, cheffe du PAT. Elle rappelle que la fiche synthétique de présentation de la démarche PAT (Cf. *annexe 2*) suivante a été transmise avec la convocation :

Une présentation (Cf. *annexe 3*) est projetée afin de susciter le débat.

Le Président Jacques BREILLAT précise que la mission Alimentation locale est à un tournant, puisqu'il rappelle que la cheffe de projet a démissionné pour rejoindre le Département de la Gironde. A compter de 1^{er} juin, le poste est vacant.

Pour Philippe BUISSON, Vice-Président en charge des Relations institutionnelles, la mission PAT est symbolique des travers qu'il y a à vouloir faire du PETR une structure omnipotente. Pour sa part, il milite davantage en faveur de missions resserrées, aux objectifs bien définis. Il souhaite que ces objectifs soient de portée très opérationnelle, dans l'intérêt général du Grand Libournais.

Parmi les axes de travail proposés, il relève la nécessité de s'atteler aux questions prioritaires que sont : 1. L'hébergement des saisonniers agricoles et viticoles ; 2. La lutte contre la désertification vétérinaire ; 3. La structuration d'une filière maraîchère (comprenant les enjeux liés à la ressource en eau (5.000m³/an/hectare pour le maraîchage) ou ceux de la restauration collective).

Le Président Jacques BREILLAT constate que l'ensemble des participants s'inscrivent dans les perspectives posées et les priorités proposées.

En conséquence, il propose de lancer le recrutement d'un chef de projet Alimentation locale pour suppléer au départ de Madame Laurie JOUBERT, qui est remerciée pour son implication et le travail accompli depuis janvier 2020.

IV. Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) de Bordeaux Métropole

Monsieur Jacques BREILLAT, Président, explique que Bordeaux Métropole a invité en 2020 les intercommunalités de Gironde à un nouveau cycle de dialogue visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux défis nouveaux.

Le 8 septembre 2021, une rencontre Bordeaux Métropole/intercommunalités composant le Grand Libournais a été coordonnée par le PETR.

Depuis, Bordeaux Métropole et la CALI ont formalisé un engagement commun avec la signature d'un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT), afin de renforcer les liens établis et nourrir de nouvelles perspectives de

collaboration notamment sur les thématiques des mobilités, du développement économique et de l'emploi, de l'alimentation, et de la transition écologique et énergétique.

Il est proposé aujourd'hui d'élargir les coopérations entre Bordeaux Métropole et le Grand Libournais à travers la formalisation d'un nouveau CoNECT, inspiré de celui de la CALI, qui pourrait, sous une coordination PETR, regrouper les 4 communautés de communes : Castillon-Pujols, Fronsadais, Grand Saint-Emilionnais et Pays Foyen.

Une fois finalisé, ce nouveau Contrat et le Contrat de la CALI formaliseraient les nouveaux équilibres de coopération territoriale entre Bordeaux Métropole et le Grand Libournais.

V. **Actualités des dossiers en cours**

- **Délégation Economie : Création d'un Club « Territoire d'industrie**

Monsieur Philippe BECHEAU, Vice-Président du PETR en charge de l'Economie rappelle que la création d'un club des industriels du Grand Libournais figure parmi les actions prioritaires du programme d'actions Territoires d'industrie.

L'animation Territoires d'industrie, effective depuis septembre 2021, met en avant une attente exprimée par bon nombre d'entreprises industrielles rencontrées.

Le Président de la Délégation de Libourne, Marc PRIKAZSKY souhaite, de son côté, réactiver le club des industriels qu'animait la CCI de Libourne avant sa fusion avec la CCI Bordeaux Gironde.

Une structuration, des objectifs et une composition de départ ont été imaginée, et partagée entre les services du PETR, des 5 EPCI composant le Grand Libournais et de la délégation de la CCI de Libourne.

Une première réunion auprès des chefs d'entreprises est esquissée, à l'initiative des Présidents du PETR et de la délégation de la CCI de Libourne.

- **Délégation LEADER : Validation des objectifs prioritaires de la stratégie territoriale portée dans le cadre de la candidature FEDER OS-5 / LEADER 2021-2027**

Madame Liliane POIVERT, Vice-Présidente du PETR en charge du programme LEADER, rappelle qu'une note technique (*Cf. annexe 4*) a été transmise avec la convocation. Il est proposé d'acter les modalités de validation de la candidature, et non plus sur les objectifs prioritaires de ladite stratégie.

Une présentation (*Cf. annexe 5*) est projetée à l'appui des débats.

Il est rappelé pour mémoire, que le PETR a jusqu'au 17 juin prochain pour envoyer la candidature du Grand Libournais à la Région. Avant cela, il est proposé que soit organisé un

moment de concertation auprès de l'ensemble des élus du Grand Libournais. Il sera question de confronter les préoccupations des élus aux futurs dispositifs FEDER et LEADER.

Ces futurs dispositifs, pensés de manière complémentaire, doivent compléter « l'arsenal » financier au service du Projet de Territoire du Grand Libournais, que décline de manière opérationnelle les collectivités et/ou les acteurs privés. Ces dispositifs interviennent, dans bien des cas, en appui des dispositifs contractuels Etat (CRTE signé en 2021), Région (CDT à venir), ou Département (en réflexion).

Il est proposé d'organiser la tenue d'un Comité de Programmation « élargi » aux 136 maires et 5 présidents d'EPCI, le 13 juin prochain à la salle des fêtes de Saint-Pey-de-Castets.

- **Délégation Santé :**

- **Recrutement d'un(e) coordinateur(rice) du CLS(M)**

En l'absence de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-Président du PETR en charge de la Santé, le **Président Jacques BREILLAT** explique que Manon LOISON, coordinatrice du CLS(M), a annoncé son départ du PETR au 17 juin prochain.

Le PETR va publier un appel à candidature pour la remplacer. Un CDD de 3 ans est proposé afin de conduire : l'évaluation de la mise en œuvre du CLS-1 et la formalisation d'un CLS-2. La prise de poste est espérée au plus tard pour octobre.

- **Accompagnement à la mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)**

Le **Président Jacques BREILLAT** indique qu'en collaboration avec l'Amicale des médecins libéraux du Libournais, une réunion d'information sur les CPTS, à destination des professionnels de santé, a été organisée, le 20 avril à Néac.

Cette réunion a permis notamment d'échanger sur l'expérience du Bergeracois, qui dispose, depuis 2015, de sa CPTS ; et de confirmer l'appui méthodologique proposé par l'ARS, à travers la mise à disposition d'une animatrice dédiée.

- **Délégation ADS : Recrutement d'une instructrice**

Le Président Jacques BREILLAT indique qu'Emmanuel LELARGE, instructeur ADS, a annoncé son départ du PETR au 30 juin prochain. Pour mémoire, cet agent était mis à disposition de la mairie de Saint-Denis-de-Pile depuis avril 2021.

Pour des raisons liées à un volume d'activité très important (et à l'absence d'un agent pour cause de longue maladie), et afin de ne pas dégrader la qualité du service, il est proposé de procéder au remplacement de Monsieur LELARGE. La candidature de Madame Erika BARRETO a été retenue. Actuellement en poste à la mairie de Carbon-Blanc, une demande de mutation au 1^{er} juillet prochain a été formulée.

Il est rappelé que l'intégralité des dépenses inhérentes au service ADS sont prises en charge, au sein du budget annexe ADS, par les 54 communes adhérentes au service.

Le Président lève la séance à 18h30.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
le 5 juillet 2022

Jacques BREILLAT
Président

A blue ink signature of Jacques Breillat, written in a cursive style.

Annexes :

- Annexe 1 : Note Technique PLU Pessac-sur-Dordogne
- Annexe 2 : Fiche synthétique de présentation de la démarche PAT
- Annexe 3 : Présentation PAT
- Annexe 4 : Note technique FEDER OS-5 / LEADER 2021-2027
- Annexe 5 : Présentation FEDER OS-5 / LEADER 2021-2027

Pôle Territorial du Grand Libournais

COMPATIBILITE SCoT / PLU
commune de PESSAC-SUR-DORDOGNE

Etapes du PLU de Pessac-sur-Dordogne		Etapes du SCoT	
Prescription	19 décembre 2017	Prescription	2008
Débat sur le PADD	6 octobre 2021	Débat sur le PADD	8 décembre 2014
Arrêt du projet de PLU	15 avril 2022	Approbation	6 octobre 2016
Transmission au PETR	4 mai 2022	Opposabilité	14 décembre 2016

La note technique s'attache à examiner la compatibilité du projet de PLU avec les prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) en suivant les grands objectifs fixés par le PADD du SCoT :

1. Promouvoir une organisation rationnelle et équilibrée du territoire

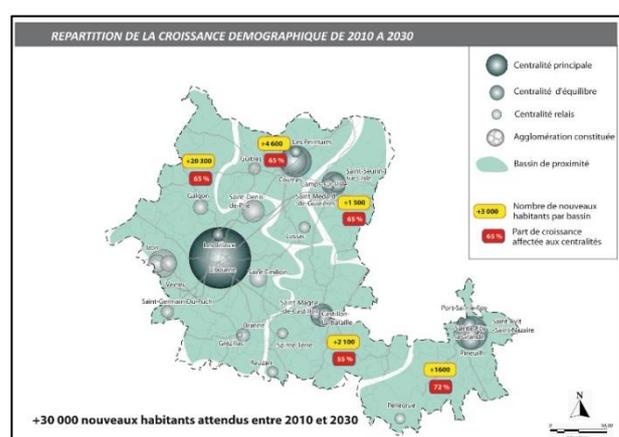
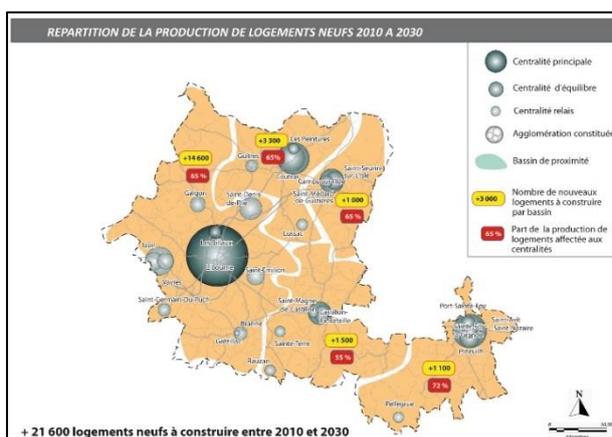
1.1-Gérer les espaces naturels et agricoles en maîtrisant le développement urbain

Le projet de PLU a bien identifié les espaces naturels et agricoles, et notamment ceux composant la Trame Verte et Bleue, par le choix d'un zonage majoritairement « A » ou « N » (avec un sous-secteur « NP » reprenant le contour des sites Natura 2000 et ZNIEFF). On notera que le PLU indique que 4,7 hectares d'espaces constructibles sont consommés aux espaces agricoles et naturels, et qu'il prévoit d'en restituer 12,7 Ha : cette consommation est plus le fruit d'un ajustement de zones et que d'une consommation foncière réelle, comme précisé au point 3-2.

1.2-S'appuyer sur l'armature urbaine

Dans l'armature territoriale du SCoT, la commune de Pessac-sur-Dordogne, bien qu'intégrée au bassin de proximité du Castillonnais, n'a pas été identifiée en tant que centralité. Le PLU doit respecter les règles fixées par le DOO en termes d'accueil démographique et de construction de logements, soit 27 nouveaux logements et 37 habitants environ à l'horizon de 2035.

Extrait DOO – SCoT du Grand Libournais



1.3-Répartir les équipements et les services

Les équipements publics (école, mairie, salle des associations, etc.) trouvent leur place dans le bourg ce qui permet d'optimiser les conditions de desserte, de circulation et d'accessibilité par rapport à la fréquentation attendue du public. Le projet de PLU les a intégrés à la zone UAP, exceptés l'église et le cimetière situés en entrée de bourg (classés en zone NE). Un projet de requalification de l'entrée Est du bourg autour de l'église et d'équipements publics est en cours de réflexion, il contribuera à centraliser les équipements communaux et à conforter la polarité du bourg.

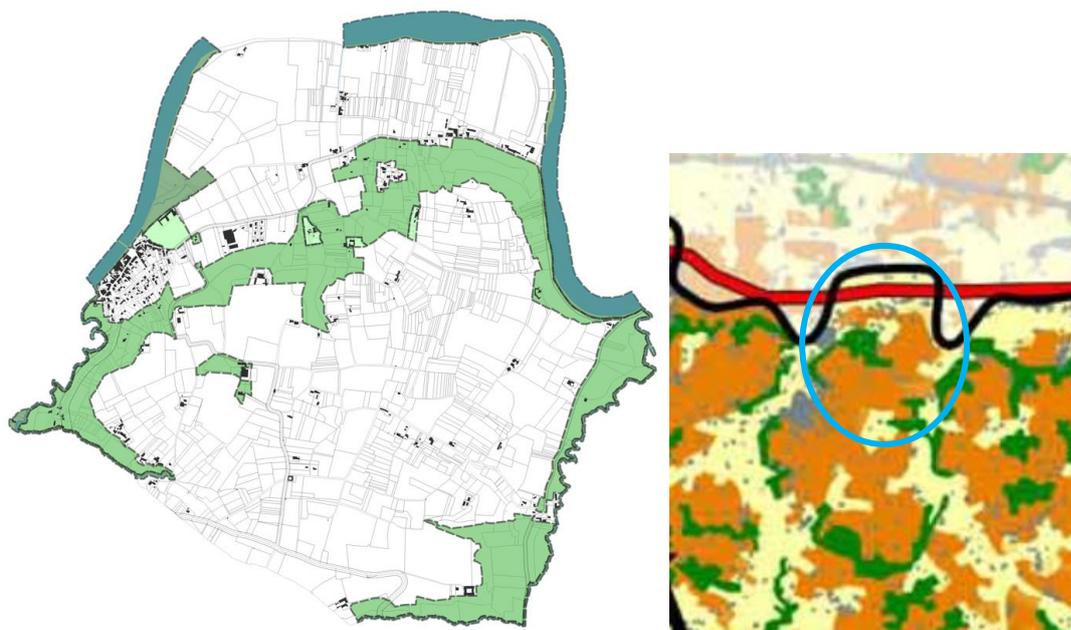
2. La nature, un capital à transmettre et des ressources à préserver

2.1-Assurer la vitalité des Trames Vertes et Bleues (TVB)

Le rapport de présentation et le document graphique du règlement ont identifié, localisé et délimité, plus finement, les cœurs de biodiversité majeurs et secondaires à l'échelle locale, en dehors des espaces bâtis (Natura 2000, ZNIEFF de type I et II, coteaux boisés et zones humides). Ces espaces sont protégés par un zonage « NP » où toute nouvelle construction y sera interdite (même agricole) ; seules les extensions de l'existant sont autorisées au sein des zones N et du sous-secteur NT.

Les ripisylves, les boisements et ensembles arborés des coteaux, les bosquets et alignements dispersés au sein des espaces naturels et agricoles, sont majoritairement protégés par un zonage « EBC » ou une protection des éléments du paysage aux motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation et le maintien des continuités écologiques (Art. L 151-23 du Code de l'urbanisme). L'ensemble des dispositifs de protection mis en œuvre permettent d'affiner les corridors établis à l'échelle du SCoT.

Extrait du zonage (zones naturelles dans le PLU) et Corridor écologiques dans le SCoT



Concernant les cours d'eau, bien identifiés dans le PLU, un classement des berges en zone NP permet une mesure de protection adaptée dans les vallées de la Dordogne, la Durèze et la Soulège.

En milieu urbain, le PLU s'est attaché à identifier les espaces verts et fonds de jardin à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme. De plus, il prévoit des aménagements paysagers dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Sectorielles. Cela est complété par des dispositions règlementaires dans les zones U sur les espaces de pleine terre et la limitation de l'imperméabilisation des sols. Toutefois, le règlement prévoit que les espaces libres, jardins ou espaces verts, doivent comporter au moins un arbre de haute tige pour 100 m² d'espace libre en zone UAP et 150 m² en UHP mais cela semble trop restrictif au regard de la configuration de la zone.

Enfin, le PLU s'est attaché à produire une OAP Thématique ayant notamment pour objet de reconstituer des éléments de la trame verte : cette ambition est très vertueuse et elle permettra d'assurer la continuité du « *long ruban des coteaux* » défini dans le SCoT (cf. carte ci-dessous).

2.2-Affirmer la valeur des paysages emblématiques et des éléments patrimoniaux identitaires

Le SCoT demande au PLU d'identifier les panoramas majeurs, afin de les protéger de toute urbanisation et de maintenir le caractère ouvert des paysages ruraux. Le classement en zone A et N de la vallée de la Dordogne et des boisements de coteaux, souvent associé à un classement en EBC, aura pour effet de répondre à cet enjeu. De plus, la préservation des lignes de crête agricole en interdisant toutes constructions dans l'OAP Thématique ira dans le sens de la préservation des paysages viticoles.

Valorisation paysagère dans le SCoT



Le PLU a réalisé le recensement des entrées de bourg et il a identifié dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) celles à enjeux. Ainsi, sur l'entrée Est, le PLU a défini ses ambitions au sein de l'OAP Thématique : « restructurer l'entrée de bourg Est autour du patrimoine architectural et végétal » et propose un principe de lisières à végétaliser pour intégrer dans le paysage les bâtiments de l'USTOM. Cela se traduit également dans le règlement par un classement en sous-secteurs NE et AP. Enfin, la commune souhaite mettre en place un aménagement paysager global du secteur.

Extrait de l'OAP Thématique



Le SCoT demande de maîtriser les extensions urbaines et de lutter contre l'urbanisation linéaire le long des axes de communication ainsi que de maintenir les coupures paysagères entre les espaces bâtis lorsqu'elles existent encore.

A ce titre, le projet de PLU a pour ambition de maîtriser le développement urbain de la commune : aucune extension n'est prévue et la majorité des logements seront faits dans le tissu urbain du bourg. Le PLU a pour objectif de lutter contre l'urbanisation linéaire le long des voies et maintenir les coupures paysagères existantes entre les espaces bâtis. Cela se traduit dans le zonage du PLU par le reclassement d'une partie de la zone Uh du PLU en vigueur en

zones A, N ou UHP (zone ne permettant pas la construction de nouveaux logements) afin de contenir l'évolution non maîtrisée des hameaux historiques du plateau mais aussi par la création d'un sous-secteur AP.

Le rapport de présentation du PLU a identifié le petit patrimoine et les bâtiments remarquables à protéger ce qui contribue à la préservation du patrimoine emblématique. Le règlement met en œuvre des mesures adaptées et différenciées selon leur typologie pour s'assurer de la conservation de ce patrimoine « culturel et architectural » en les inscrivant au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme. Le PLU a également complété ce dispositif de protection par une OAP Thématique sur le Patrimoine permettant de préserver les ensembles urbains patrimoniaux.

2.3-Garantir une gestion équilibrée et responsable des ressources naturelles

Les documents d'urbanisme locaux doivent justifier, pour toute urbanisation future, de la disponibilité de la ressource en eau potable d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

L'approche quantitative :

Le rapport de présentation indique que le projet de PLU, en produisant un potentiel théorique de 23 logements, et pondéré de l'ordre de 20 logements, implique une augmentation de consommation qui n'aura pas d'incidence sur la ressource en eau potable, au regard de la capacité des sites de captage en exploitation : 2838 habitants sont desservis en 2020 et les volumes prélevés actuellement ne dépassent pas les volumes autorisés. A l'horizon 2030, le PLU indique qu'au regard des efforts entrepris par le Syndicat (résorption des pertes, etc.), l'accueil de population nouvelle n'augmentera pas la pression sur la nappe Eocène.

L'approche qualitative :

La commune est concernée par un zonage et périmètre de protection des captages classée en zone NP et en zone rouge du PPRI : le forage apparaît sur le plan des servitudes.

Le PLU s'est inscrit dans une logique de proposer un potentiel constructible qui sera très largement raccordée au réseau d'assainissement collectif du bourg. En évitant soigneusement le recours à l'assainissement autonome, le PLU permet de réduire les impacts de l'urbanisation sur la ressource en eau et le milieu naturel.

Concernant les eaux pluviales, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU semble proposer des techniques de gestion des eaux pluviales alternatives au rejet direct. De plus, pour les écoulements, le règlement du PLU favorise l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle puisque les aires de stationnement devront être aménagées avec des revêtements perméables dans toutes les zones du PLU.

Le PLU, à travers un projet qui mobilise un foncier quasi exclusivement au sein du bourg historique (70% des logements potentiels) participe à limiter les déplacements automobiles et donc à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le PLU est concerné par plusieurs risques, principalement par le risque d'inondation par débordement de la Dordogne. D'une façon générale, le projet de PLU s'est attaché à ne pas aggraver les risques en ne permettant pas de constructions nouvelles dans les zones exposées

aux risques : la plaine de la Dordogne est classée en zone A, les vallées de la Durèze et de la Souège en zones NP et N. Seul les hameaux du Noyer Vert et de Moustelat, dont une partie est en zone inondable, sont classés en UHP mais la constructibilité du secteur reste très limitée.

2.4- Préserver et valoriser les espaces agricoles et viticoles

Le SCoT précise que la « trame pourpre » doit être affinée et précisée localement notamment à travers l'élaboration du diagnostic agricole. Le PLU a identifié les zones AOC, les caractéristiques de l'activité agricole à Pessac-sur-Dordogne lors d'un diagnostic thématique complet et il évalue les incidences du projet de PLU sur l'agriculture.

Aucune nouvelle extension urbaine n'a été créée mais des zones UHP et UB seront ponctuellement en contact avec des espaces à vocation agricole ou viticole. Pour limiter les conflits d'usages, le règlement des zones concernées prévoit une bande tampon, boisée ou arborée, de 10 mètres d'épaisseur minimum et au sein des zones A et N, les piscines des habitations existantes devront respecter un recul minimum de 10 mètres si le terrain borde une parcelle viticole.

Enfin, plusieurs projets de développement touristique et de bâtiments pouvant changer de destination (hébergements, salles de réception en complément de l'existant) ont été repérés : un zonage spécifique NT a été mis en place où leur impact a été étudié dans des fiches dédiées.

3. Concevoir un nouveau modèle de développement urbain garant de la qualité du cadre de vie

3.1-Proposer une offre de logements diversifiée pour répondre à tous les besoins

La commune de Pessac-sur-Dordogne compte 449 habitants en 2018 (source INSEE). Le taux de décroissance observé entre 2013 et 2018 a été de 1,9%/an. Le PLU a fait le constat d'une stabilité de la population en étudiant la période 2006-2016. La commune a décidé, dans le cadre de son PLU, un développement modéré permettant de conforter le rôle d'accueil de population nouvelle sans pour autant dénaturer l'identité et le caractère agricole, en affichant un taux de croissance modéré de 0,38%/an jusqu'en 2031.

La commune de Pessac-sur-Dordogne n'est pas identifiée comme une centralité dans le SCoT. En tant que commune « hors centralité », le taux de croissance annuel moyen maximum fixé dans le SCoT est de 0,38% sur les 20 prochaines années. Ainsi, le PLU respecte les dispositions du SCoT.

Aussi, le scénario de développement de la commune s'appuie sur le calcul du point mort et sur l'effet démographique, mais aussi sur un taux de rétention justifié, qui prévoit sur la période 2016-2031, la production réelle de 14 logements créés pour l'accueil d'une population nouvelle (70% de la production totale), et 6 logements créés pour le maintien de la population (30% de la production totale).

La commune compte de nombreux logements vacants au recensement de 2016, de l'ordre de 14% de logements vacants. Le diagnostic du PLU fait état d'un travail de recensement sur le bourg en 2020. Le PLU affiche un objectif de résorption de la vacance, de l'ordre de 2 logements

d'ici 2031, mais il agit également sur un bâtiment vacant en centre bourg qui permettra une sortie de vacance supplémentaire de 4 logements. Ainsi, l'objectif global du PLU (6 logements soit 27% de la production réelle de logements en 15 ans) est très largement supérieur à celui fixé par le SCoT, de l'ordre de 3% de la production totale de logements en 20 ans.

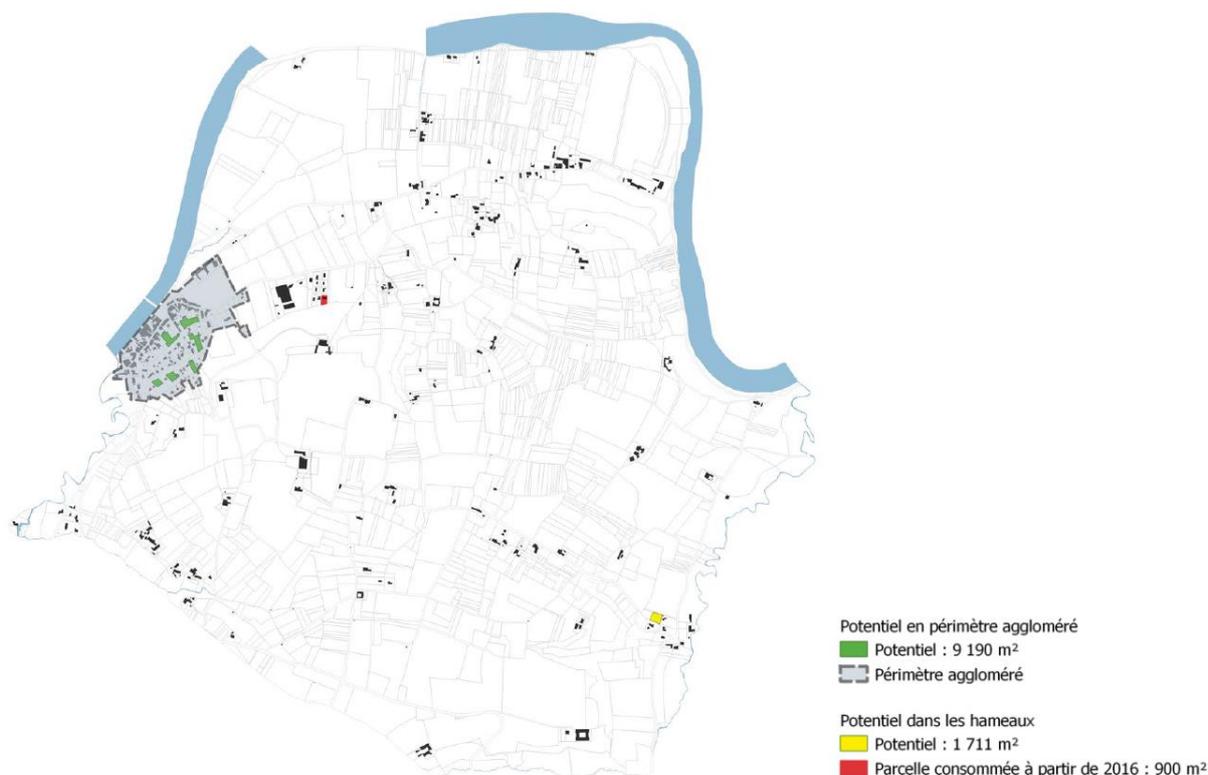
Le SCoT n'impose pas aux communes non soumises à l'article L.302-5 du CCH un pourcentage de réalisation de logements locatifs sociaux mais demande au PLU de prévoir une offre diversifiée sur son territoire, à l'échelle de sa place dans l'armature urbaine.

3.2- Economiser et rationaliser l'usage de l'espace

Le SCoT a introduit la notion de périmètre aggloméré et d'extension de l'urbanisation selon plusieurs critères cumulatifs. La commune de Pessac-sur-Dordogne est composée d'un bourg regroupant tous les équipements publics et plus de 150 logements, de plusieurs ensembles urbains historiques (La Corrégie/A Noyer Vert, Durège, Moustelat) avec parfois quelques constructions récentes en extension comme à Moustelat.

Pour autant, le PLU de Pessac-sur-Dordogne a retenu un seul périmètre aggloméré : le bourg car il respecte l'ensemble des principes définis par le DOO (densité comprise). Ainsi, le bourg accueillera la majorité de l'offre de logements : 12 logements neufs potentiels et 6 logements vacants remis sur le marché. De plus, aucune extension urbaine est proposée et les principaux secteurs de densification du bourg ont été encadrés par une OAP Sectorielle.

Extrait du Rapport de présentation du PLU (p 257) : répartition des espaces consommés pour de l'habitat



Sur les autres zones urbaines, le PLU a réduit fortement leur emprise par rapport au PLU en vigueur : le zonage stoppe les possibilités de densification dans les hameaux historiques (zone UHP), excepté pour un secteur à Moustelat. Ainsi, 2 logements pourraient être produits en

densification des hameaux, soit 8% des 25 logements potentiels (neufs, remis sur le marché et changement de destination). Enfin, 5 logements potentiels ont été identifiés par changement de destination dans le secteur diffus, soit 20% de la production totale. Le PLU reste donc conforme au SCoT.

Le PADD du PLU s'engage sur la diminution de la taille moyenne des terrains. Le potentiel constructible global est évalué à 25 logements neufs : 1 logement est déjà réalisé à La Pièce de l'Eglise, 6 logements vacants seront remis sur le marché et 5 logements seront créés par changement de destination. La production neuve potentielle des 14 logements (dont 12 logements réellement faits) sur une surface de 1,18 ha permet d'atteindre une densité de 11,9 logements/ha, une densité conforme à celle préconisée par le SCoT.

Le PLU de Pessac-sur-Dordogne prévoit une répartition spatiale de la production de logements comme suit (cf. carte ci-dessus) :

- 18 logements dont 12 logements potentiels en périmètre aggloméré (vert) et 6 logements vacants remis sur le marché soit, après rétention, une capacité réelle de 16 logements ;
- 2 logements potentiels dans les hameaux (jaune/rouge) ;
- 5 logements potentiels dans le diffus par changement de destination soit, après rétention, une capacité réelle de 4 logements.

Ainsi, 86% des logements potentiels neufs se situent dans les périmètres agglomérés (83% des « logements réellement construits »), conformément au SCoT qui impose des modalités d'urbanisation avec une production de logements à hauteur d'au moins 50% dans le périmètre aggloméré.

La rétention foncière (capacité de densification et division parcellaire) a été évaluée à 50% des logements en densification ou comblement de dents creuses. Elle est forte mais elle a été établie au regard des éléments observés entre 2013 et 2020 : 74% de rétention foncière et 92% de non-activation du foncier par division parcellaire.

Le SCoT note l'effort conséquent entrepris par le nouveau PLU pour recentrer l'urbanisation autour du bourg historique : la production de logements depuis 2012 (approbation du PLU en vigueur) avait alors été totalement réalisée dans les hameaux et encarts.

Concernant la consommation foncière sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, la commune avait consommé 3 Ha entre 2007 et 2019 avec une densité moyenne de 6,4 logements/ha, soit une consommation moyenne par logement de 1574 m². De plus, depuis l'approbation du PLU en 2012, la consommation foncière a été importante : 2 ha pour réaliser 11 logements, tous situés en dehors du bourg et une densité moyenne encore plus faible.

Le SCoT du Grand Libournais n'a pas établi sa compatibilité avec le SRADDET. Le PLU a bien étudié sa compatibilité avec ce document et a anticipé les objectifs prévus par la loi « Climat et résilience ». Au regard des données OCS sur l'artificialisation du sol, le PLU aura pour effet de consommer 0,4 ha pour du logement entre 2016 et 2031 (consommation déjà faite en 2020). Pour la période 2021-2031, le PLU est très vertueux et approche l'ambition du ZAN prévue pour 2050 puisque 0 ha seront consommés contre 1,5 ha sur la période 2009-2020.

Enfin, le PADD s'est fixé un objectif d'ouvrir au maximum 3 hectares à l'urbanisation pour de l'habitat. Pour autant, au regard du projet de PLU très vertueux mis en œuvre par la commune,

la surface totale des zones urbanisables pour de l'habitat dans le PLU a fortement diminué puisque les zones U ont été réduites de 4,9 ha et les zones AU (3,9 ha) ont été supprimée au profit des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le SCoT souligne l'effort très conséquent de réduction de la consommation d'espaces NAF, conforme aux ambitions du SCoT et aux règles du SRADDET mais aussi à l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) dès 2031, prévue à l'horizon 2050 par la loi Climat et Résilience.

3.3- Développer et conforter la qualité des espaces bâtis

Le SCoT demande au PLU de prévoir un développement urbain favorisant une mixité des fonctions. Les OAP du PLU portent essentiellement sur de l'habitat et ne permettent pas de répondre à cet enjeu. Toutefois, la mixité fonctionnelle est fortement appuyée dans le règlement de la zone UAP qui favorise le changement de destination vers des activités économiques en n'imposant pas de places de stationnement supplémentaires dans ce cas. De plus, le PLU met en œuvre un dispositif de protection, au titre de l'article L 151-16 du Code de l'urbanisme, des rez-de-chaussée commerciaux et artisanaux sur deux places du bourg afin de dynamiser ces espaces publics stratégiques.

Le PLU a identifié les sites et les éléments les plus significatifs du patrimoine architectural, urbain et paysager comme le préconise le SCoT. Le PADD ambitionne de « préserver le caractère patrimonial du bourg » et de « valoriser le paysage et le patrimoine communal ». Ces orientations trouvent leur traduction au sein des OAP Sectorielles, qui préconisent une insertion des constructions nouvelles dans leur environnement urbain, et dans l'OAP Thématique qui garantit une prise en compte des ensembles urbains patrimoniaux, une protection du patrimoine bâti, des perspectives et séquences paysagères. Par ailleurs, ce dispositif est complété par des règles adaptées aux caractéristiques architecturales et paysagères des éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme mais aussi par des règles très précises pour les constructions, les clôtures donnant sur les venelles, etc. dans le règlement de la zone UAP.

Enfin, le règlement de l'ensemble des zones a souhaité valoriser l'architecture locale mais il permet également le développement de projets innovants si le parti pris architectural est justifié.

3.4- Maintenir un territoire accessible, support de toutes les mobilités

La commune se situe à l'écart des grands axes du Grand Libournais et du réseau ferroviaire. Des efforts de requalification des voies ont été entrepris dans le centre-bourg. La commune ambitionne de poursuivre sa démarche d'aménagement des espaces publics : le PLU traduit cette volonté dans le PADD et dans les OAP, notamment en créant un maillage de voies douces complétant le réseau viaire existant. Par ailleurs, le PLU a permis de mettre en lumière les secteurs qui doivent être retravaillés.

4. Conforter l'économie et développer l'emploi

Dans le cadre du SCoT, il est demandé aux EPCI compétents en matière de développement économique de présenter une stratégie économique ou à minima un schéma de zones d'accueil d'entreprises. A ce jour, la Communauté de Communes Castillon-Pujols n'a pas présenté au PETR son schéma de stratégie économique. Aucun projet n'est envisagé dans cadre de la révision du PLU : seuls les espaces déjà occupés par des entreprises sont maintenus en zone UY pour permettre leur évolution.

Le SCoT du Grand Libournais souhaite le développement d'une destination touristique autour de Saint-Emilion. Le PLU va dans ce sens en protégeant les éléments du patrimoine local (culturel, naturel et architectural), en valorisant les paysages et les vues mais aussi en permettant une diversité des modes d'accueil et des activités pour les touristes : développement d'hébergements touristiques en zones UAP et NT ou par changement de destination dans les zones A et N.

Conclusion :

En résumé, le **PLU de Pessac-sur-Dordogne est en tout point compatible** avec le DOO du SCoT puisqu'il agit sur :

- la consommation d'espaces NAF en proposant une très forte diminution de la taille moyenne des terrains (-46%) par rapport à la décennie précédente (2007-2019) et en approchant de l'objectif zéro artificialisation nette dès 2031 ;
- l'identification et la protection des cœurs de biodiversité majeurs et secondaires : Natura 2000, ZNIEFF de type I et II, coteaux boisés et cours d'eau ;
- la réduction de l'exposition aux risques, notamment celui d'inondation ;
- la préservation des coupures d'urbanisation, des panoramas majeurs et du patrimoine local ;
- la réduction des conflits d'usages entre l'activité agricole et l'habitat ;
- le développement des activités touristiques.

De plus, le scénario de développement urbain proposé par le PLU est modéré. Il s'appuie sur un accueil démographique et une production de logements conforme aux objectifs du SCoT, majoritairement produit au sein des périmètres agglomérés ou dans les bâtiments existants (logements vacants remis sur le marché et changement de destination)

BUREAU du 31 mai 2022
DEBAT PROSPECTIF MISSION « ALIMENTATION LOCALE »

CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> • 2008-15 : réalisation d'un diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du SCOT et réflexion sur la préservation du foncier agricole et de ses capacités de production • 2014 : mise en place d'un groupe de travail « agriculture et circuits-courts » dans le cadre de l'animation du programme LEADER avec constat alarmant sur les difficultés d'installation pour les porteurs de projets liées à un difficile accès au foncier agricole • 2017-19 : intervention d'étudiants de Bordeaux Sciences Agro : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'une enquête auprès des élus sur leur sensibilité à travailler sur la thématique de l'alimentation locale ○ Réalisation d'un recueil des initiatives publiques et privées en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables • 2018-19 : élaboration du programme d'actions du CLS comprenant un axe « Promouvoir un environnement et des habitudes de vie favorables à la santé » qui intègre un chantier « développer et structurer une offre alimentaire de territoire » • 2020 : le PETR est lauréat de l'appel à projet Etat-Région et lance l'animation du PAT en janvier 2020 et l'élaboration de son programme d'actions
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer, coordonner, animer et suivre la mise en œuvre du programme d'actions du PAT dont l'objectif est de faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour le plus grand nombre, tout en préservant l'environnement et en assurant la viabilité des exploitations. • Accompagner l'émergence de projets coconstruits avec les acteurs du territoire • Mobiliser, mettre en réseau et favoriser les synergies entre les partenaires du PAT
CREATION DU POSTE	01/2020
PRISE DE POSTE	01/2020
FIN DE LA MISSION	05/2022
FINANCEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Phase d'émergence 2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> ○ DRAAF : 33 680 € (40%) ○ LEADER : 26 160 € (31%) ○ Département : 5 000€ (6%) ○ PETR : 19 000 (23%) • Phase de mise en œuvre 01/2022-07/2023 : <ul style="list-style-type: none"> ○ DRAAF : 35 000 € (53%) ○ PETR : 30 600 € (47%)
PARTENAIRES ET ACTEURS MOBILISES	<p>Institutionnels : DRAAF, Région, PQNA, Département, 5 intercommunalités du Grand Libournais et 136 communes</p> <p>Organisme professionnels agricoles : Chambre d'Agriculture, SAFER, Agrobio, Interbio, Terre de liens, AGAP etc.</p> <p>Associations locales : Castillonnais en transition, AMAP, Biotope Festival, Ecosystème une terre pour tous, Au ras du sol, Usine végétale, Collectif 3/3, SOS Terre vivante, Deux bouts, les Râteleurs, Graine de vie-Graine d'envie, la Possiblerie etc.</p> <p>Autres : Bordeaux Sciences Agro, SMICVAL, ANEFA, Mission locale, CIO du Libournais, E.Leclerc de Pineuilh, IREPS Silverfourchette, Calyxis etc.</p>
RESULTATS OBTENUS	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des acteurs de l'alimentation (transformateurs, distributeurs, associations de sensibilisation et de distribution) et de l'agriculture (producteurs, opérateurs professionnels agricoles etc.) • Rédaction d'un plan d'actions en faveur d'une agriculture et d'une alimentation responsables construit en 5 axes : foncier agricole / économie et emploi / agro-écologie / santé-social / restauration-collective

	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un observatoire agricole et alimentaire au sein de l'Observatoire animé par le PETR • Coordination avec l'association SilverFourchertte pour l'animation d'ateliers sur l'alimentation : ateliers nutrimatique et alimentation petit budget
DOSSIERS EN COURS	<ul style="list-style-type: none"> • Labélisation PAT : rédaction de la candidature du Grand Libournais pour obtenir le label « Projet Alimentaire Territorial » • Animation du défi Foyers A Alimentation Positive (FAAP) et coordination des 5 structures relais
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'accueil des travailleurs saisonniers agricoles • Coordination des porteurs de projets privés et publics à la mise en œuvre du programme d'actions • Sensibilisation des jeunes et formation aux métiers agricoles • Désertification vétérinaire • Gestion de la ressource en eau • Création du réseau des acteurs de l'installation • Organisation de journées thématiques



Le Projet Alimentaire Territorial du Grand Libournais

Bureau syndical
Mardi 31 mai 2022

1/ Cadre et objectifs

Projet Alimentaire Territorial

- Issu de la loi « **Loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt** » du 13 octobre 2014 a défini les nouvelles orientations du PNA et a instauré le principe des PAT
- **Objectifs généraux** : développer une agriculture durable et une alimentation de qualité afin de participer à la consolidation de filières locales et de repenser les systèmes alimentaires



1/ Cadre et objectifs

Quels enjeux ?

Dimension économique

Structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles

Dimension environnementale

Développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire

Ancrage territorial

Dimension sociale

Education alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine

1/ Cadre et objectifs

Objectifs opérationnels de la mission PAT :

- **2020-21** • Elaborer le programme d'actions du PAT dont l'objectif est de faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour le plus grand nombre, tout en préservant l'environnement et en assurant la viabilité des exploitations.
- **2014** • Coordonner, animer et suivre la mise œuvre du PAT

2/ Gouvernance

- Une Vice-Présidente à l'Alimentation Locale au PETR
- Une animation du PAT (1 ETP)
- Un(e) élu(e) référent(e) par EPCI
- Un CoPil PAT
- Une Assemblée plénière associant tous les acteurs locaux

Composition du COPIL du PAT :



3/ Co-financement ingénierie

BP EMERGENCE 2020-21 (24 mois)			BP MISE EN ŒUVRE 2022-23 (19 mois)		
Financements	Montants	%	Financements	Montants	%
DRAAF	33 680 €	40 %	DRAAF	35 000 €	53 %
LEADER	26 160 €	31 %	PETR	30 600 €	47 %
Département	5 000 €	6 %			
PETR	19 000 €	23 %			
Total	83 840 €		Total	65 600 €	



4/ Contexte et historique des démarches

- **2008-15** • Le diagnostic agricole du SCOT engage la réflexion sur la préservation du foncier agricole et ses capacités de production
- **2014** • Mise en place d'un groupe de travail « agriculture et circuits-courts » dans le cadre de l'animation du programme LEADER
- **2017-19** • Intervention d'étudiants de Bordeaux Sciences Agro :
 - Réalisation d'une enquête auprès d'élus sur le sensibilité à travailler sur la thématique de l'alimentation locale
 - Réalisation du recueil des initiatives publiques et privées en faveur d'une agriculture et d'une alimentation responsables
- **2018-19** • Programme d'actions du CLS : axe « promouvoir un environnement et des habitudes de vie favorables à la santé » qui intègre un chantier sur l'alimentation
- **2020** • Le PETR est lauréat d'un AAP Etat-Région et lance l'animation du PAT



5/ Stratégie du PAT

Les axes stratégiques du PAT:

Axe 1. Foncier

Objectifs : Préserver les terres agricoles / Mobiliser le foncier agricole

Axe 2. Emploi et économie locale

Objectifs : Augmenter la population agricole / Développer, structurer et rendre lisible l'offre de circuits-courts et de proximité

Axe 3. Agro-écologie

Objectifs : Promouvoir les pratiques agro-écologiques / Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau / Renforcer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles

Axe 4. Santé-Social

Objectifs : Faciliter l'accès à une alimentation diversifiée de qualité / Renforcer les capacités alimentaires des consommateurs

Axe 5. Restauration collective

Objectifs : Assurer un approvisionnement local et de qualité en restauration collective

12 fiches actions

6/ Le PAT en action

- Réalisé : animation d'ateliers à Castillon sur l'alimentation (nutrimatique et alimentation petit budget) avec l'association SilverFourchette
- En cours de déploiement : observatoire agricole et alimentaire au sein du service Observation du PETR
- En cours : Labélisation du PAT (reconnaissance ministérielle de niveau 1)
- Lancement du défi Foyers A Alimentation Positive (FAAP) :
 - Fronsadais : service Enfance-Jeunesse
 - CALi : Centre Socio-Culturel de Saint-Denis-de-Pile
 - Grand Saint-Emilionnais : associations Biotope Festival et SOS Terre vivante
 - Castillon-Pujols : CCAS de Castillon-la-Bataille
 - Pays-Foyen : Centre Socio-Culturel intercommunal

7/ Les perspectives d'actions du PAT

1. **Schéma d'accueil des travailleurs saisonniers agricoles** : élaboration d'un partenariat public-privé en vue d'améliorer les conditions d'accueil des travailleurs saisonniers
2. **Désertification vétérinaire** : réaliser un état des lieux de l'offre de services vétérinaires et élaborer un programme d'actions afin de contrecarrer la désertification vétérinaire
3. **Organisation de journées thématiques** :
 - Foncier : enjeux SCoT sur la préservation du foncier agricole et présentation des différents modèles de projets agricoles (régie, jardins communaux, espaces-test etc.)
 - Restauration collective : enjeux sur l'approvisionnement local et de qualité (EGALIM), gestion des marchés publics etc.
4. **Sensibilisation des jeunes aux métiers agricoles et développement de formations** : mobilisation du Service Public de l'Emploi Local (SPEL) sur la promotion des métiers agricoles

7/ Les perspectives d'actions du PAT

5. **Gestion de la ressource en eau** : réflexion autour de la mobilisation des ressources superficielles
6. **Création du réseau des acteurs de l'installation** : instance qui permettra d'échanger sur les opportunités foncières et les projets des candidats afin de favoriser les installations (Collectivités, SAFER, Chambre d'Agriculture, AGAP, Terre de Liens etc.)
7. **Coordination** des porteurs de projets privés et publics à la mise en œuvre du programme d'actions

Candidature pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027

Points essentiels du diagnostic

Un territoire péri-métropolitain à dominante rurale

S'étirant de la métropole bordelaise jusqu'à l'agglomération bergeracoise, le Grand Libournais (160 000 habitants) est un territoire mixte (urbain, péri-urbain et rural), organisé autour du pôle de Libourne (25 000 habitants), sous forte influence de la métropole bordelaise (800 000 habitants).

Une commune-centre qui assure un rôle de centralité dans un territoire relativement éclaté

Les 136 communes de notre territoire sont sous l'influence directe de près d'une douzaine de bassins de vie. Parmi ceux-ci, les bassins de vie du bordelais et du bergeracois prédominent.

Une croissante démographique soutenue, liée à la proximité de la métropole régionale

Le Grand Libournais s'inscrit dans une trajectoire de dynamisme démographique lié à sa proximité avec la métropole régionale ; l'accroissement de la population se poursuivant à un rythme supérieur aux tendances régionales et nationales.

L'importance des apports migratoires, combinée à l'arrivée de jeunes ménages qui favorise une augmentation du solde naturel, laisse augurer la poursuite d'une croissance démographique soutenue.

Une périurbanisation croissante, qui engendre un risque recul des espaces naturels et des espaces agricoles

Cette dynamique démographique s'accompagne d'une périurbanisation croissante, qui entraîne notamment un recul des espaces naturels et des espaces agricoles.

La consommation d'espaces que la périurbanisation engendre, comparable aux tendances observées dans les territoires périurbains de la métropole bordelaise, appelle :

- A une politique d'accueil de nouvelles populations et de nouvelles entreprises, s'accompagnant d'une maîtrise de l'occupation des sols, et en particulier des sols à vocation agricole ;
- Au développement de solutions de mobilités durables adaptées aux contextes locaux.

Un maillage ferroviaire et routier structurant

Le territoire bénéficie d'une position exceptionnelle par rapport aux infrastructures de transport, qui lui confèrent une ouverture à longue (desserte LGV, A 89) et à courte distance (deux axes secondaires vers Angoulême et Bergerac, trois liaisons TER desservant ses 10 gares et haltes ferroviaires).

Près de 70% de la population du Grand Libournais réside à moins de 2 km d'un axe routier structurant (départementales ou autoroute A89) et/ou d'une des 10 gares qui composent le maillage ferroviaire.

Un tissu économique dynamique dominé par le secteur viticole

Le tissu économique local est marqué par l'importance de la filière agricole et sa forte spécialisation viticole. Malgré le dynamisme de l'économie présentielle et de l'économie productive, on observe une tendance à l'évasion de la population active résidente vers les pôles d'emplois du bordelais et du bergeracois.

Un environnement exceptionnel à préserver et à valoriser

Territoire d'exception, le Grand Libournais bénéficie de deux labellisations de l'UNESCO :

- La Juridiction de Saint-Emilion, exemple remarquable d'un paysage viticole historique, illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne.
- Le bassin de la Dordogne, qui couvre l'ensemble du Grand Libournais, territoire exemplaire et d'intérêt majeur à l'échelle mondiale, en tant que réserve de biosphère.

Parallèlement, deux démarches territoriales de valorisation du patrimoine sont en émergence :

- Projet de labellisation d'une « Ville d'Art et d'Histoire », à Libourne ;
- Projet de labellisation de deux « Petites Cités de Caractère » à Castillon la Bataille, et à Sainte-Foix-la-Grande, les premières en Gironde.

A cela s'ajoute un patrimoine naturel sauvegardé (Natura 2000, ZNIEFF...), ainsi qu'un patrimoine vernaculaire remarquable, en lien avec les pratiques agricoles et viticoles, la gestion de l'eau, le petit patrimoine bâti, sans oublier le patrimoine alimentaire et gastronomique.

Stratégie retenue par le territoire

La stratégie de développement local du Grand Libournais, qui tente de répondre aux besoins des habitants du territoire, actuels et futurs, repose sur deux objectifs prioritaires principaux.

Premier objectif prioritaire : Il s'agit d'assurer le maintien de la population actuelle et l'apport de populations nouvelles, en apportant des solutions aux besoins « de base » des habitants, en matière de services à la population, notamment en termes de mobilité, pour mieux **vivre en Grand Libournais**.

Deuxième objectif prioritaire : Il s'agit d'assurer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, endogène et exogène, dans une perspective générale de transition, climatique et énergétique, qui permettent de réduire les inégalités sociales et territoriales, tout en prenant soin de préserver les ressources naturelles.

Il s'agit de rendre le territoire plus attractif, de lui donner une image positive, afin de retenir et d'attirer des entreprises, de favoriser le maintien et le développement d'activités économiques génératrices d'emplois, pour mieux **travailler en Grand Libournais**.

Vivre et travailler en Grand Libournais, constituent les deux axes majeurs de notre stratégie, qui vise à améliorer l'attractivité résidentielle et productive du Grand Libournais.

Troisième objectif prioritaire (secondaire) : il s'agit de faire du patrimoine remarquable du Grand Libournais, un marqueur identitaire, un lien immatériel, qui permette à l'ensemble des habitants du territoire de **partager et promouvoir un territoire d'exception**.

Ce troisième objectif prioritaire, qui porte sur la préservation et la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel remarquable, vient compléter la stratégie territoriale et renforcer son assise territoriale.

Il n'est pas question de mettre le territoire sous cloche, ou d'adopter une attitude conservatrice qui prendrait la forme d'un repli identitaire. L'objectif est de fédérer les habitants du Grand Libournais, « anciens et modernes », les gens d'ici et les néo-ruraux, autour d'éléments susceptibles de consolider une identité territoriale, autour d'un patrimoine naturel et culturel d'exception.

La **coopération interterritoriale et transnationale**, parce qu'elle est le prolongement des trois premiers, peut être considérée comme le **quatrième objectif prioritaire** de la stratégie de développement local du Grand Libournais.

En outre, des coopérations transnationales menées dans le cadre du volet territorial des fonds européens 2021-2027, peuvent constituer les prémices de coopérations transnationales INTERREG.

Sur la base de ses objectifs prioritaires, l'ambition du Grand Libournais est de devenir un territoire d'innovation et d'expérimentation, en partenariat étroit avec le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine, en matière de développement territorial.

Plan d'actions prévisionnel

La stratégie a pour objectif de hiérarchiser les priorités pour le territoire, et d'aboutir à un plan d'actions pour y répondre. Le plan d'actions décline les objectifs prioritaires en fiches-actions.

La limitation du nombre de fiches-actions vise à rendre la stratégie territoriale compréhensible par tous. Un nombre de fiches-actions relativement restreint permet également, en cours de programmation, de :

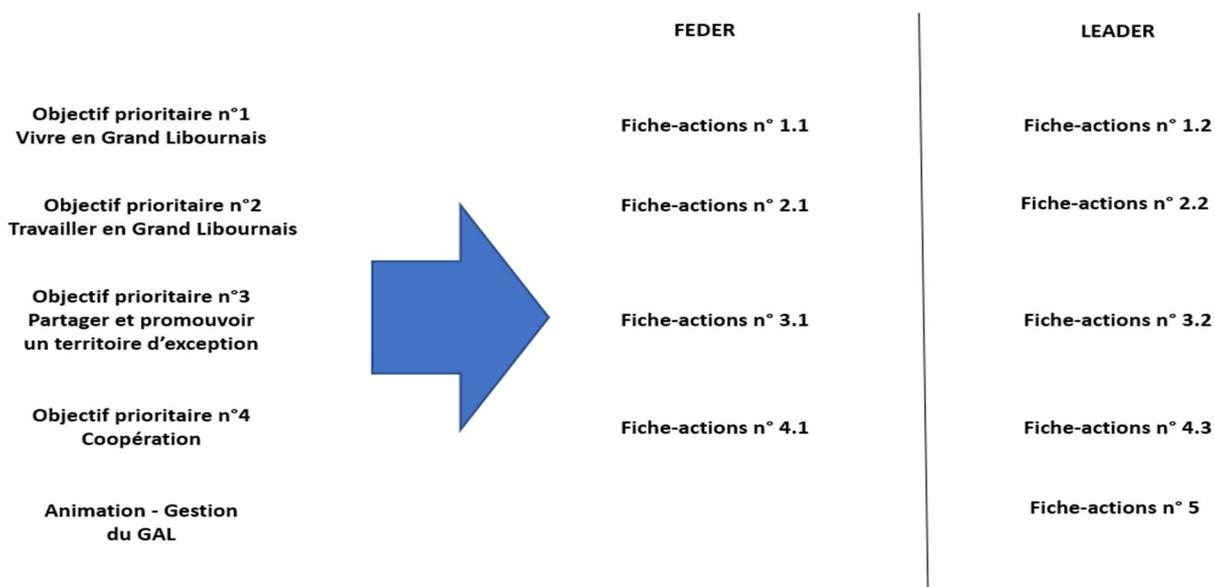
- Limiter, autant que possible, le recours à des transferts de dotations entre fiches-actions ;
- Faciliter des adaptations des fiches-actions.

L'enjeu opérationnel est de :

- Favoriser dès la fin 2023, une programmation dynamique des fonds mobilisés ;
- Dépasser les objectifs de consommation fixés par l'Autorité de Gestion ;
- Figurer parmi les territoires les plus performants, qui seraient susceptibles de récupérer à leur profit, une partie de l'enveloppe attribuée initialement aux territoires qui seraient les moins performants.

Chaque objectif prioritaire fait l'objet :

- **D'une fiche-actions FEDER, qui constitue le socle de la stratégie ;**
- **D'une fiche-actions Leader, qui permet d'approfondir et d'élargir la mise en œuvre de la stratégie.**



Valeur ajoutée attendue du Développement Territorial Intégré

Dans un contexte de diminution des ressources publiques nationales, la mise en place d'une démarche territoriale multi-fonds pour la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027 constitue une opportunité pour renforcer le développement et la compétitivité des territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine.

En offrant la possibilité de mobiliser différents types de financements publics et privés, la mise en œuvre d'une stratégie de développement local conduite sous la forme d'un Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) permet de mener à bien les projets des acteurs publics et privés, et de répondre plus efficacement aux attentes des habitants du Grand Libournais, tout en renforçant l'attractivité résidentielle et productive du territoire.

L'objectif du GAL est de mobiliser sur le Grand Libournais un maximum de financements publics nationaux, tout en cherchant à attirer des financements privés, via notamment :

- Le développement du mécénat, en partenariat avec des fondations et des fonds de dotation ;
- La création d'un dispositif territorial d'accompagnement des porteurs de projets publics et privés, dans la préparation et l'animation de leurs campagnes de financement participatif.

Maquette prévisionnelle ventilée en %

Stratégie du territoire - Redynamiser l'attractivité du Grand Libournais	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action		% de la maquette par objectif prioritaire et fiche-action	
	FEDER OSS	LEADER	FEDER OSS	LEADER
Objectif prioritaire 1 : Vivre en Grand Libournais	1 550 000 €		33,39%	
Fiche-action 1.1 : Soutenir l'attractivité territoriale par l'accès aux services	1 200 000 €		25,85%	
Fiche-action 1.2 : Accompagner l'attractivité territoriale par l'accès aux services		350 000 €		7,54%
Objectif prioritaire 2 : Travailler en Grand Libournais	1 550 000 €		33,39%	
Fiche-action 2.1 : Soutenir les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales	1 200 000 €		25,85%	
Fiche action 2.2 : Accompagner les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales		350 000 €		7,54%
Objectif prioritaire 3 : Partager et promouvoir un territoire d'exception	850 000 €		18,31%	
Fiche-action 3.1 : Valoriser et promouvoir les sites emblématiques du Grand Libournais	400 000 €		8,62%	
Fiche-action 3.2 : Valoriser et promouvoir le patrimoine vernaculaire du Grand Libournais		450 000 €		9,70%
Coopération	227 317 €		4,90%	
Fiche-action 4.1 : Coopération FEDER	55 306 €		1,19%	
Fiche-action 4.2 : Coopération Leader		172 011 €		3,71%
Animation/gestion	464 146 €		10,00%	
Fiche-action 5 : Animation/gestion		464 146 €		10,00%
Sous-total FEDER	2 855 306 €		61,52%	
Sous-total Leader		1 786 157 €		38,48%
TOTAL	4 641 463 €		100,00%	

Moyens prévus pour assurer la bonne mise en œuvre du programme

L'animation et la gestion du GAL seront assurées, en interne, par une équipe technique composée d'un animateur-coordonateur (1 ETP) et une gestionnaire (½ ETP). Ils assureront l'accompagnement des porteurs de projet, de l'émergence du projet à la mise en paiement des aides.

L'action de cette équipe technique Leader sera coordonnée avec celle des chargés de mission du PETR (santé, économie, tourisme, PAT...). Elle sera en relation étroite avec les équipes techniques des EPCI membres.

Un Comité Technique resserré sera mis en place, afin de réunir les principaux partenaires participants à l'accompagnement opérationnels des porteurs de projet publics et privés.

Un Comité de Programmation unique (FEDER + Leader) sera composé d'un Collège Public et d'un Collège Privé, ce dernier étant principalement constitué de membres du Conseil de Développement.

Le Comité de Programmation ne pourra valablement délibérer, que si le double quorum est respecté.

Afin d'accélérer la procédure d'instruction, il sera proposé de présenter au Comité de Programmation, pour « Avis d'Opportunité », uniquement des dossiers complets (si on excepte la notification des financeurs).

L'équipe technique du GAL pourra s'appuyer sur la Région, avec laquelle seront régulièrement réalisées des « revues de projets » réunissant les différents financeurs (bloc communal, Département, Région, Etat...).

En lien avec la chargée de communication du PETR, des actions de communication seront menées en interne, en relation avec les EPCI membres et les principaux partenaires, ainsi qu'avec la presse locale et régionale.



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

***La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire***

1. Préambule
2. Présentation de la zone géographique et de la population concernées par la stratégie
3. Descriptif des modalités de mobilisation des acteurs locaux pour la préparation de la candidature
4. Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire
5. Description de la stratégie et de ses objectifs
6. Présentation du plan d'actions
7. Plan de financement de la stratégie par fonds
8. Description des mécanismes d'animation / communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie ;
9. Description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie ;
10. Engagement du territoire pour la mise œuvre de la stratégie de développement local en Nouvelle Aquitaine, signé par la structure porteuse et/ou les intercommunalités composant le territoire.

Ne sont présentés ici que les points suivants :

1. Préambule
5. Description de la stratégie et de ses objectifs
6. Présentation du plan d'actions
7. Plan de financement de la stratégie par fonds

1. Préambule

Dans le cadre de l'appel à candidatures de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027, diffusés à la mi-décembre 2020, il était clairement prévu que les crédits Leader avaient vocation à être ciblés sur les territoires ruraux, à l'exclusion des communes de plus de 25 000 habitants (données INSEE – population totale RP 2017).

Cette exclusion porte uniquement sur les investissements localisés sur les communes concernées. Ainsi, les projets immatériels peuvent être éligibles, si un territoire plus large est concerné.

S'il s'avère que lors du recensement de 2017, la population totale de la commune de Libourne était de 25 400 habitants, il apparaît que si on se réfère aux dernières données statistiques INSEE disponibles, (publiées le 21 mars 2022), la population de Libourne n'était plus que de 24 511 habitants, en 2018.

Par ailleurs, même s'il en a la possibilité, le GAL Grand Libournais ne souhaite pas mettre en place d'éventuelles exclusions plus grandes que celles indiquées plus haut.

En conséquence, afin de ne pas mettre en difficulté, sur le Grand Libournais, la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027, le Président du PETR, Monsieur Jacques BREILLAT, a sollicité, le 5 avril 2022, la possibilité de ne pas exclure de l'éligibilité à un financement Leader, les investissements publics et privés qui seraient réalisés sur la commune de Libourne.

Par courrier, en date du 10 mai 2022, le Président du Conseil Régional, Monsieur Alain ROUSSET, a indiqué qu'il proposerait au Comité de suivi des programmes européens de Nouvelle-Aquitaine, de retenir un seuil de 25 000 habitants, sur la base de la référence RGP la plus favorable au moment du dépôt de la candidature.

Le dépôt de la candidature devant intervenir au plus tard le 17 juin 2022, les données INSEE les plus récentes sont celles de 2018 (publiées le 21 mars 2022), date à laquelle la population de Libourne n'était plus que de 24 511 habitants.

5. Description de la stratégie et de ses objectifs

Le diagnostic de territoire et l'analyse AFOM permettent de définir des objectifs prioritaires, qui structurent la stratégie de développement local du Grand Libournais et répondent aux besoins des actuels et futurs habitants du territoire.

Il s'agit d'une stratégie unique pour les différents fonds concernés par le développement territorial intégré (FEDER OS5, Leader).

Pour le PETR du Grand Libournais, l'objectif de la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027, est de répondre aux besoins et enjeux identifiés à la faveur de la réalisation du diagnostic territorial et de l'analyse AFOM, par l'émergence de projets innovants et multisectoriels.

C'est en répondant aux besoins et enjeux identifiés à l'échelle du territoire, et en participant à des projets de coopération avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine, que le Grand Libournais contribuera au développement de la Région.

Le choix a été fait de mobiliser l'ensemble des types d'actions éligibles à l'OS 5.2 du FEDER, ce qui permet de répondre, sans en exclure aucune, à l'ensemble des priorités fixées par la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de développement territorial... tout en répondant aux besoins des habitants du Grand Libournais.

Cela permet de répondre aussi largement que possible aux trois priorités fixées pour l'OS5 du PO FEDER-FSE+, qui concernent aussi bien la Région Nouvelle-Aquitaine dans son ensemble que le Grand Libournais, et qui constituent le socle de notre stratégie :

- **Priorité 1 : Le renforcement de l'ingénierie territoriale** pour compléter les moyens existants en :
 - Renforçant la mise en réseau d'acteurs locaux et le maillage du territoire, que ce soit autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale,
 - Faisant converger les intérêts des différents groupes (usagers, financeurs, etc.) vers des projets collectifs et partagés,
 - Développant des projets dans une approche la plus intégrée possible,
 - Apportant une expertise et un soutien technique dans les territoires, à destination des bénéficiaires des aides européennes.

- **Priorité 2 : Attractivité durable et équilibrée des territoires - accès aux services** : pour répondre aux objectifs suivants :
 - La revitalisation commerciale des villes-centres, des centres-bourgs et des quartiers de la politique de la ville,
 - Contribuer à l'amélioration de l'habitat en milieu rural en luttant contre la précarité énergétique,
 - Favoriser le développement et l'accessibilité des services de proximité et des commerces des territoires déficitaires (secteurs ruraux, villes et bourgs maintenant une armature urbaine secondaire, quartiers politique de la ville notamment).

- **Priorité 3 : Le soutien aux dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale** qui devront répondre aux objectifs suivants :
 - Favoriser la prise en compte des enjeux actuels de transitions dans les territoires urbains et ruraux,
 - Renforcer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, réduisant les inégalités territoriales et prenant soin de préserver les ressources naturelles,
 - Permettre la transformation et la reconversion de zones « déclassées » et lutter contre le morcellement du foncier bâti et non bâti.

La différence, entre le niveau régional et le niveau territorial, ne tient pas tant à la nature ou à l'intensité des enjeux ou des priorités, mais plutôt à des marqueurs plus ou moins spécifiques, qui influencent le quotidien des habitants du Grand Libournais et leurs perspectives de vie et d'activité sur le territoire, à savoir :

- d'une part, la proximité de la métropole régionale et son emprise croissante sur l'économie locale, pour le meilleur et pour le pire ;
- d'autre part, une pauvreté relative d'une large part de la population, pauvreté qui ne se limite pas aux saisonniers viticoles.

En cohérence avec stratégies portées au niveau national, régional et départemental :

Le premier enjeu de notre stratégie est d'assurer le maintien de la population actuelle et l'apport de populations nouvelles, en apportant des solutions aux besoins « de base » aux habitants, en matière de services à la population, pour mieux vivre en Grand Libournais.

Le second enjeu de notre stratégie est d'assurer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, endogène et exogène, dans une perspective générale de transition, climatique et énergétique, qui permettent de réduire les inégalités sociales et territoriales, tout en prenant soin de préserver les ressources naturelles.

Il s'agit là rendre le territoire plus attractif, de lui donner une image positive, afin de de retenir et d'attirer des entreprises, de favoriser le maintien et le développement d'activités économiques génératrices d'emplois, pour mieux travailler en Grand Libournais.

Vivre et travailler en Grand Libournais, constituent les axes majeurs de notre stratégie, qui vise à améliorer l'attractivité résidentielle et productive du Grand Libournais.

Un troisième pied, qui vient compléter la stratégie territoriale, et renforce son assise territoriale, porte sur la préservation et la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel remarquable.

Il n'est pas ici question de mettre le territoire sous cloche, ou d'adopter une attitude conservatrice qui prendrait la forme d'un repli identitaire.

Tout au contraire, l'objectif est de fédérer les habitants du Grand Libournais, « anciens et modernes », les gens d'ici et les néo-ruraux, autour d'éléments susceptibles de consolider une identité territoriale, autour d'un patrimoine naturel et culturel d'exception.

Le troisième enjeu de notre stratégie est de faire du patrimoine remarquable du Grand Libournais, un marqueur identitaire, un lien immatériel, qui permette à l'ensemble des habitants du territoire de partager et promouvoir un territoire d'exception.

Il s'agit de favoriser :

- L'appropriation d'un sentiment d'appartenance au territoire ;
- La différenciation, par rapport à la métropole régionale et aux territoires limitrophes, afin de faire des habitants du Grand Libournais les ambassadeurs de leur territoire.

Enfin, l'originalité de la stratégie du Grand Libournais ne réside pas uniquement dans l'articulation des objectifs prioritaires, mais aussi dans le choix d'un **fil rouge : Assurer le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous.**

Dans le cadre de pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local, sous la forme d'un développement local mené par les acteurs locaux (DLAL), le « développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous » ne se limitent pas au soutien à la réalisation d'investissements dans une perspective d'émergence et de structuration d'un développement économique durable.

C'est fil conducteur de notre stratégie, l'idée directrice sous-jacente par rapport au thème fédérateur, que l'on retrouve de façon récurrente dans chaque fiche-actions, et qui assure l'articulation entre les objectifs prioritaires, et la cohérence de l'ensemble de la stratégie du GAL.

Le thème fédérateur de la stratégie est la redynamisation de l'attractivité du Grand Libournais.

Il répond à **deux enjeux prioritaires** :

- **Faire de notre proximité à la métropole régionale, un atout ;**
- **Lutter contre le triangle de la pauvreté.**

Pour répondre à ces deux enjeux, la stratégie territoriale du Grand Libournais se traduit en **trois objectifs prioritaires** :

- **Vivre en Grand Libournais**
- **Travailler en Grand Libournais**
- **Partager et promouvoir un territoire d'exception**

A partir du socle constitué par le FEDER, notre stratégie de développement local s'appuie sur Leader qui sera mobilisé en prolongement, en approfondissement et en complément.

Objectif prioritaire n°1 : Vivre en Grand Libournais

Le premier axe prioritaire de la stratégie territoriale vise à assurer le maintien et le développement de services à la population, ainsi que l'adaptation des équipements et des services aux besoins non satisfaits ou émergents. La qualité de vie des habitants du Grand Libournais, tout autant que l'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire en dépendent.

Ce qui est attendu, c'est de permettre au Grand Libournais de contribuer activement au développement régional en permettant l'émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques, en matière de services à la population, dans une perspective de mise en œuvre et de promotion de nouveaux modèles de développement soutenable.

L'enjeu est d'assurer le maintien et l'apport de population, en assurant une réponse aux besoins « de base » des habitants, et plus précisément de répondre à des besoins non satisfaits ou émergents.

Si l'ensemble de la population du territoire est potentiellement concerné, seront prioritairement soutenues les actions engagées au bénéfice des populations les plus fragilisées.

L'objectif général est de stimuler les initiatives locales publiques et privées, en soutenant les talents et les savoir-faire existants, en s'appuyant sur les ressources endogènes, en mobilisant la créativité des acteurs locaux, en encourageant l'expérimentation et en s'inspirant de l'expérience d'autres territoires.

Les objectifs opérationnels sont prioritairement :

- L'inclusion sociale de tous les publics ;
- L'accès à des services de santé ;
- L'hébergement de travailleurs saisonniers (tourisme, viticulture...);
- Le maintien à domicile des personnes âgées, notamment par la création de logement adaptés (logements intergénérationnels, logements partagés, habitat participatif...);
- Les mobilités douces, la mobilité solidaire et l'accessibilité aux services par l'amélioration de la mobilité ;
- La création et la réhabilitation d'équipements permettant la mutualisation de services aux publics ;
- La création, la réhabilitation et la mutualisation d'équipements de lieux « hybrides » ;
- ...

Il s'agira, non seulement de soutenir le développement d'une « Ville inclusive » (Libourne), mais encore d'élargir progressivement cette démarche de solidarité et d'insertion à l'ensemble du Grand Libournais, en lien avec la démarche du département « 100% territoire inclusif » (petite enfance inclusive, habitat inclusif, accès au travail pour tous, services dédiés aux personnes en situation de handicap, accès à des loisirs culturels et sportifs ...).

En matière de santé, la priorité sera de lutter contre les risques de désertification médicale. Plus globalement, il s'agira d'accompagner la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS), en lien avec l'ensemble des signataires mobilisés pour réduire ensemble les inégalités d'accès aux soins.

Au-delà de l'appui qui serait apporté au développement d'infrastructures d'accueil de professionnels de santé, il s'agira notamment de soutenir l'émergence d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

On s'attachera également, dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), à la mise en œuvre d'un programme d'actions favorables à l'amélioration des parcours de santé mentale et au bien-être psychique des personnes. Le CLSM permet une approche concertée et participative de la prévention et du parcours de soins, en associant l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, élus et toutes personnes intéressées ou concernées par les problématiques de santé mentale.

En lien avec la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Grand Libournais, il s'agira de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma d'accueil des travailleurs agri-viticoles saisonniers, mais aussi d'accompagner les initiatives publiques et privées visant à faciliter l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité, pour tous les publics (et en particulier les plus fragiles).

Il s'agit là de mettre en application une partie du plan d'actions défini dans le cadre de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial du Grand Libournais, opération financée dans le cadre de la programmation Leader 2014-2020.

D'autres actions seront soutenues dans le cadre de :

- L'objectif prioritaire n°2 : actions en faveur du foncier agricole, de la transformation et de la distribution de productions agroalimentaires locales...
- L'objectif prioritaire n°3 : actions en faveur du patrimoine alimentaire...

La problématique de la mobilité tient une place toute particulière dans la stratégie territoriale du Grand Libournais.

Des projets d'investissement considérables seraient susceptibles d'être soutenus :

- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et d'aires de mobilité favorisant l'intermodalité ;
- Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes ;
- Développement du stationnement vélo et de services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal ;
- Investissement dans les infrastructures de recharge.

Afin de réaliser dans les meilleures conditions, ces investissements rendus nécessaires pour améliorer la mobilité quotidienne, facteur majeur en matière d'attractivité résidentielle et productive, il convient de s'interroger sur l'élaboration de schéma de transport et de mobilité durable, ainsi que sur l'émergence d'une Autorité Organisatrice de Transport (AOT) à l'échelle du Grand Libournais.

Schématiquement, le FEDER serait mobilisé pour financer les investissements structurants évoqués précédemment, alors que Leader permettrait de soutenir :

- L'élaboration de schéma de transport et de mobilité durable, ainsi que sur l'émergence d'une Autorité Organisatrice de Transport (AOT) ;
- La mise en œuvre de services de mobilité, adaptés aux spécificités locales (TAD, autopartage de véhicules électriques, covoiturage de proximité...).

Le PETR du Grand Libournais veillera tout particulièrement à articuler sa stratégie avec les différentes stratégies territoriales, qu'elles soient locales, départementales ou régionales ; l'objectif stratégique étant d'obtenir le maximum de synergie entre les politiques publiques.

Plus prosaïquement l'objectif opérationnel est de mobiliser le maximum de financements pour soutenir les initiatives publiques et privées permettant de répondre aux objectifs prioritaires de la stratégie territoriale.

La mise en œuvre d'expérimentations, en vue de leur extension à l'échelon départemental et régional sera recherchée, en partenariat avec le Département et la Région, mais aussi avec des acteurs privés comme des fondations, des fonds de dotation, des mécènes ou des entreprises à mission (type d'entreprise qui prône l'égalité entre la performance économique et la contribution au bien commun).

Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de favoriser des échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre de coopérations interterritoriales permettant de diffuser l'expérience de projets exemplaires menés sur le Grand Libournais, de pépites.

L'évaluation du suivi et des résultats de la stratégie associés à cet objectif reposera sur des indicateurs de réalisation et de résultat tels que :

- La population couverte par les projets ;
- Le nombre de projets soutenus ;
- Le nombre et la variété des partenaires publics et privés impliqués dans les projets ;
- Le montant et la variété des financements privés obtenus ;
- Le nombre d'emplois créés ou maintenus ;
- Le nombre et le type de coopérations (interterritoriales, transnationales) suscitées par les projets ;
-

Objectif prioritaire n°2 : Travailler en Grand Libournais

Le deuxième objectif prioritaire de la stratégie territoriale vise à assurer un développement économique durable de l'ensemble du territoire du Grand Libournais.

Cet objectif prioritaire s'inscrit dans le prolongement de la programmation Leader 2014-2020.

Ce qui est attendu, c'est de contribuer activement au développement régional, en permettant l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, créateurs d'activités et d'emplois, ainsi que la réduction des inégalités territoriales en la matière.

L'enjeu est d'assurer, tout à la fois le maintien et le développement de secteurs d'activités structurants pour le territoire (tourisme, viticulture, agriculture...); et l'émergence et le développement de nouvelles activités, dans une perspective générale de transition climatique et énergétique.

L'objectif général est de stimuler les initiatives locales publiques et privées, en soutenant les talents et les savoir-faire existants, en mobilisant la créativité des acteurs locaux, et en encourageant l'expérimentation, en s'appuyant sur les ressources endogènes (sans exclure le recours à des ressources exogènes, que l'on cherchera à attirer sur le Grand Libournais).

Les objectifs opérationnels sont prioritairement :

- La revitalisation commerciale des bourgs ;
- La création d'aménagements et d'équipements touristiques durables ;
- Le développement de l'ESS ;
- Le développement de tiers lieux, y compris « agricole » ;
- L'accompagnement de porteurs de projets exerçant leur activité dans le domaine des métiers de la transition écologique et sociale et de l'innovation en milieu rural ; et le développement d'activités en lien avec l'agroécologie, l'écoconstruction, le numérique, l'économie circulaire (y compris agricole) et écologie industrielle...
- ...

Si l'ensemble de la population est potentiellement concerné, seront prioritairement soutenues les projets impliquant les personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

A ce titre, en lien avec la revitalisation commerciale de la commune de Castillon-la Bataille, pourrait être soutenu le développement de la cyclo-logistique (utilisation de vélos professionnels, vélos-cargos, bi ou triporteurs, cargo-cycles, vélos-remorques, quadricycles, etc. , avec ou sans assistance électrique, pour la livraison de marchandises), porté par l'Entreprise à But d'Emploi Casti'Lab (seul Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée habilité, depuis fin mars 2022, en Gironde et en Aquitaine).

Sous réserve de donner des résultats satisfaisants, cette expérimentation pourrait être dupliquée sur d'autres communes, et en particulier l'opération « Cœur de Ville » de Libourne, et les Petites Villes de Demain de Sainte-Foy-la-Grande et de Coutras. Ce sont principalement sur ces communes, qui constituent l'armature urbaine du Grand Libournais, qu'auraient vocation à être menées des actions de revitalisation commerciale.

En matière de développement touristique, l'objectif est de soutenir des projets s'inscrivant dans le cadre d'une démarche Slow Tourisme, dont les modalités seront à préciser, avec partenariat avec Gironde Tourisme et l'ADEME, afin de faire du Grand Libournais une référence en la matière, à l'échelle régionale, voire nationale. Il s'agit là de mettre en application le plan d'actions défini à la faveur de l'étude de mise en tourisme des vallées (Dordogne, Isle et Dronne), financée dans le cadre de la programmation Leader 2014-2020.

En s'appuyant notamment sur la démarche engagée par la CALI, visant à faire de l'Economie Sociale et Solidaire, un des moteurs du développement économique de son territoire, le Grand Libournais soutiendra les dynamiques locales de coopération et/ou de mutualisation entre acteurs de l'ESS.

Seront soutenus en priorité, les projets contribuant :

- A l'émergence ou au développement d'actions de coopération, d'entraide ou de mutualisation de moyens entre acteurs locaux de l'ESS (humains, compétences, logistiques), pour favoriser une mise en réseau de ces derniers ;
- Au maillage de l'ensemble du territoire par les acteurs locaux de l'ESS (associations, acteurs économiques, institutions...).

Ce soutien à la coopération et au regroupement d'acteurs de l'ESS, en lien avec les démarches engagées par le Département et la Région, vise à :

- Impulser la création d'activités répondant aux besoins non satisfaits de la population ;
- Favoriser l'implantation d'activités génératrices d'emplois ;
- Contribuer à la production et à la valorisation de nouveaux biens et services à forte utilité sociale, à la promotion de nouvelles organisations en matière de travail, à la valorisation de nouvelles façons de consommer, de se déplacer...
- Créer les conditions d'une société plus résiliente, inclusive et solidaire ;
- Améliorer l'attractivité du Grand Libournais, en tant que « territoire d'expérimentation », vis-à-vis de secteurs d'activités émergents en forte croissance ;
- ...

En lien avec la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Grand Libournais, il s'agira en premier lieu d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'outils de protection du foncier agricole (ZAP, PPEANP...), et de dispositifs permettant la mise à disposition du foncier agricole (régie agricole, jardins partagés, vergers conservatoires...).

Le GAL du Grand Libournais s'attachera à soutenir les acteurs de la transformation et de la distribution, notamment par la création d'outils collectifs favorisant le regroupement des acteurs et la mutualisation des investissements. En matière de distribution, à partir d'une identification des besoins, on privilégiera la mise en œuvre d'outils collectifs, qui pourraient prendre la forme :

- D'espaces numériques en ligne.
- De plateformes physiques permettant le stockage.

Le PETR du Grand Libournais veillera tout particulièrement à articuler sa stratégie avec les différentes stratégies territoriales, qu'elles soient locales, départementales ou régionales ; l'objectif étant d'obtenir le maximum de synergie entre les politiques publiques.

Plus prosaïquement de mobiliser le maximum de financements pour soutenir les initiatives publiques et privées permettant de répondre aux objectifs prioritaires de la stratégie territoriale.

La mise en œuvre d'expérimentations, en vue de leur extension à l'échelon départemental et régional sera recherchée, en partenariat avec le Département et la Région, mais aussi avec des acteurs privés comme des fondations, des fonds de dotation, des mécènes ou des entreprises à mission (type d'entreprise qui prône l'égalité entre la performance économique et la contribution au bien commun).

Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de favoriser des échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre de coopérations interterritoriales permettant de diffuser l'expérience de projets exemplaires menés sur le Grand Libournais, de pépites.

L'évaluation du suivi et des résultats de la stratégie associés à cet objectif reposera sur des indicateurs de réalisation et de résultat tels que :

- La population couverte par les projets ;
- Le nombre de projets soutenus ;
- Le nombre et la variété des partenaires publics et privés impliqués dans les projets ;
- Le montant et la variété des financements privés obtenus ;
- Le nombre d'emplois créés ou maintenus ;
- Le nombre et le type de coopérations (interterritoriales, transnationales) suscitées par les projets ;
-

Objectif prioritaire n°3 : Partager et promouvoir un territoire d'exception

Le troisième objectif prioritaire de la stratégie territoriale vise préserver et à valoriser un patrimoine naturel et culturel remarquable.

Ce qui est attendu, c'est de contribuer activement au développement régional, en fédérant les habitants du Grand Libournais, autour de la préservation et de la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel d'exception.

L'enjeu est de faire du patrimoine remarquable du Grand Libournais, un marqueur identitaire, un lien immatériel qui favorise :

- L'appropriation d'un sentiment d'appartenance au territoire ;
- La différenciation, par rapport à la métropole régionale et aux territoires limitrophes, afin de faire des habitants du Grand Libournais les ambassadeurs du territoire.

L'objectif général est de stimuler les initiatives locales publiques et privées, en soutenant les talents et les savoir-faire existants, en mobilisant la créativité des acteurs locaux, et en encourageant l'expérimentation.

Les objectifs opérationnels sont prioritairement :

- La préservation et la valorisation du patrimoine naturel, et en particulier celui de la Dordogne et de ses affluents ;
- La préservation et la valorisation du patrimoine culturel, et en premier lieu le patrimoine bâti.

Si l'ensemble du territoire du Grand Libournais est potentiellement concerné, priorité sera donnée à des sites représentant un potentiel avéré et aux démarches territoriales de valorisation du patrimoine en cours ou en projet :

- La Juridiction de Saint-Emilion ;
- Libourne et son projet de « Ville d'Art et d'Histoire » ;
- les projets de labellisation « Petite Cité de Caractère » de Castillon-la Bataille et de Sainte-Foy la-Grande ;
- Saint-Michel de Montaigne ;
- La Réserve de Biosphère de la Dordogne ;
- ...

Plus généralement, les actions éligibles devront s'inscrire dans des stratégies locales cohérentes avec celles portées au niveau national, régional et départemental.

La mise en œuvre d'expérimentations, en partenariat avec le Département et/ou la Région sera recherchée, en vue de leur extension à d'autres territoires à l'échelon départemental et régional.

Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de favoriser des échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre de coopération interterritoriale permettant de diffuser l'expérience de projets exemplaires, de pépites.

L'évaluation du suivi et des résultats de la stratégie associés à cet objectif reposera sur des indicateurs de réalisation et de résultat tels que :

- La population couverte par les projets ;
- Le nombre de projets soutenus ;
- Le nombre et la variété des partenaires publics et privés impliqués dans les projets ;
- Le montant et la variété des financements privés obtenus ;
- Le nombre d'emplois créés ou maintenus ;
- Le nombre et le type de coopérations (interterritoriales, transnationales) suscitées par les projets ;
-

Objectif prioritaire n°4 : La Coopération

Un objectif prioritaire qui permet de prolonger et d'approfondir les autres objectifs prioritaires

La coopération ne doit pas être considérée comme une fin en soi, ou une simple obligation réglementaire, mais un moyen supplémentaire pour répondre aux trois objectifs prioritaires de la stratégie du territoire. Elle constitue le prolongement des trois autres objectifs prioritaires, au travers de partenariat avec d'autres territoires.

De fait, la coopération doit être considérée comme le quatrième objectif prioritaire de la stratégie territoriale.

La coopération fait partie intégrante de la stratégie de développement local du Grand Libournais. Elle a vocation à permettre aux acteurs locaux d'élargir leurs horizons.

Le périmètre de ces coopérations pourra être interterritorial ou transnational.

En matière de coopération interterritoriale, on peut distinguer quatre types de territoires de proximité, avec lesquels des coopérations interterritoriales Leader et/ou FEDER, pourraient être engagées en priorité :

1. Les territoires de contractualisation appartenant au territoire d'influence du Grand Libournais (Haute Gironde, Périgord Vert, Isle en Périgord, Grand Bergeracois, Cœur Entre Deux Mers, sans oublier Bordeaux Métropole),
2. Les autres territoires péri-métropolitains (Sud Gironde, Graves et Landes de Cernès, Bassin d'Arcachon Val d'Eyre, Médoc), confrontés comme le Grand Libournais, à l'influence de la métropole régionale ;
3. Les territoires de contractualisation girondins, y compris Bordeaux Métropole ;
4. D'autres territoires, en dehors du département de la Gironde, situés à proximité immédiate (Haute Saintonge, Val de Garonne Guyenne Gascogne).

NB : Même si le territoire de Bordeaux Métropole n'est pas éligible à Leader, donc au volet « coopération » de Leader, rien en principe n'interdit de l'associer à un projet de « coopération Leader » qui regrouperait l'ensemble des territoires de contractualisation girondins.

6. Présentation du plan d'actions

La stratégie a pour objectif de hiérarchiser les priorités pour le territoire, et d'aboutir à un plan d'actions pour y répondre. Le plan d'actions décline les objectifs prioritaires en fiches-actions.

La limitation du nombre de fiches-actions vise, avant tout, à rendre la stratégie territoriale lisible et compréhensible par tous.

Un nombre de fiches-actions relativement restreint permet de :

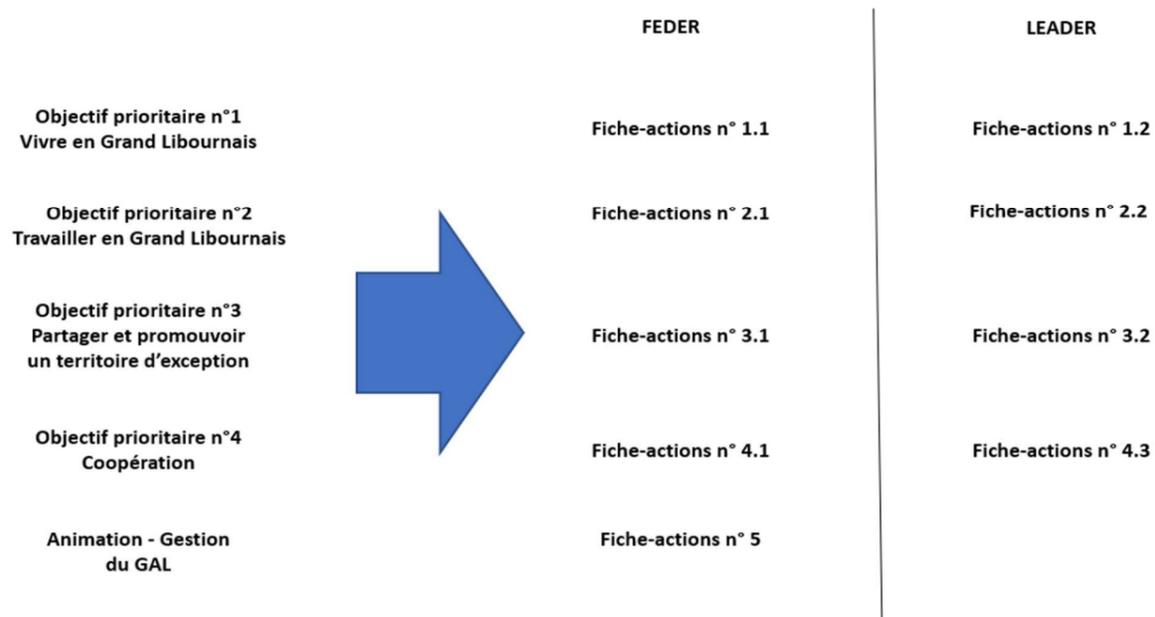
- Limiter, autant que possible, le recours à des transferts de dotations entre fiches-actions ;
- Faciliter des adaptations des fiches-actions, en cours de programmation.

Pour cette raison de chaque objectif prioritaire fait l'objet :

- d'une fiche-actions FEDER, et une seule :
 1. FA 1.1 Soutenir l'attractivité territoriale par l'accès aux services
 2. FA 2.1 Soutenir les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales
 3. FA 3.1 Valoriser et promouvoir les sites emblématiques du Grand Libournais
 4. FA 4.1 : Coopération FEDER
- d'une fiche-actions Leader, et une seule :
 5. FA 1.2 Accompagner l'attractivité territoriale par l'accès aux services
 6. FA 2.2 Accompagner les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales
 7. FA 3.2 Valoriser et promouvoir le patrimoine vernaculaire du Grand Libournais
 8. FA 4.2 : Coopération Leader

Une fiche-actions Animation-Gestion du GAL vient compléter le dispositif :

9. FA 5 : Animation- Gestion du GAL (Leader)



FEDER, le socle de la stratégie

Conformément aux orientations données par la Région, l'OS 5.2. FEDER constitue le socle de la stratégie de développement local du GAL Grand Libournais, et de son financement.

La particularité de la stratégie et du plan d'actions du Grand Libournais réside dans le fait que les fiche-actions FEDER relevant de nos objectifs prioritaires permettent d'intégrer l'ensemble des types d'actions éligibles à l'OS 5.2.

Leader, le complément du socle

Leader intervient en complément de ce socle, comme un « plus », pour soutenir la mise en œuvre des objectifs prioritaires, en permettant de financer des dépenses qui ne seraient pas éligibles au FEDER.

Par ailleurs, dans un souci de recherche de synergie et de complémentarité entre les fonds, le Grand Libournais prévoit également de mobiliser des crédits Leader, en fonction des « lignes de partage » entre les différents programmes européens, sur des actions relatives notamment :

- A la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Grand Libournais, qui ne seraient pas éligibles au FEADER ou au FEDER ;
- Au soutien à la filière viticole (dont les projets d'hébergements des saisonniers portés par des viticulteurs), qui ne seraient pas éligibles au FEADER ;
- A la mobilité durable, pour la création de services de mobilité (qui ne seraient eux-mêmes pas éligibles au FEDER) ;
- Au développement de l'économie circulaire, qui ne seraient pas éligibles à l'OS 2.6. FEDER ;
- ...

Coopération

Comme pour les trois premiers objectifs prioritaires, afin de faciliter la mise en œuvre de projets, le choix est fait, en matière de coopération, de limiter le nombre de fiches-actions, à une seule et unique fiche-action par fond :

- Une fiche-action FEDER (FA 4.1) ;
- Une fiche-action Leader (FA 4.2).

Il n'est pas fait de distinctions entre :

- Coopération interterritoriale et coopération transnationale ;
- Phase préparatoire et mise en œuvre conjointe d'actions communes ;
- Différentes formes de coopérations, comme par exemple des projets collectifs permettant :
 - o D'effectuer des transferts de connaissance ou des échanges de savoir-faire (dont : animation stratégique pour le développement de réseau ou pour l'organisation des acteurs d'une filière, pour de la formation, création d'évènements / visites de terrain / colloques, conception et diffusion d'outils de sensibilisation et de communication, création/aménagement d'un espace dédié).
 - o De développer une stratégie collective concertée d'information, de sensibilisation et/ou de promotion (dont : conception et diffusion d'outils d'information et de communication dont développement /conception/acquisition d'outils numériques et/ou informatiques et/ou signalétiques, actions d'animation et de mise en réseau des acteurs, développement de partenariats, création d'évènements).
 - o De mutualiser les financements de plusieurs territoires, autour d'une action commune unique ; ou de se répartir la mise en œuvre d'opérations distinctes dont chaque territoire serait l'opérateur unique pour le compte de l'ensemble des GAL.

La FA 4.1 (FEDER) vise à favoriser la constitution d'une ingénierie partagée entre plusieurs territoires, au travers d'une forme de mutualisation à un échelon interterritorial :

- Si suivant la thématique du projet, cette mutualisation s'exerce à l'échelon départemental, un partenariat et des financements seront sollicités auprès du Département de la Gironde.
- Si cette mutualisation s'exerce à l'échelon régional, un partenariat et des financements seront sollicités auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La FA 4.1 a principalement pour vocation à assurer, dans la durée, la mise en réseau d'acteurs, autour d'une thématique, d'une approche interterritoriale visant à faire converger les intérêts d'acteurs de différents territoires vers des projets collectifs et partagés, dans le cadre de la mise en œuvre de coopération interterritoriale, voire transnationale.

La FA 4.2 (Leader), même si elle peut permettre, ponctuellement, de financer des frais salariaux, est principalement dédiée à financer d'autres types de frais (prestations externes, frais de communication...), en vue de la mise en œuvre d'actions conjointes, ainsi que la préparation de celles-ci.

La coopération, qu'elle mobilise un financement FEDER (FA 4.1) ou un financement Leader (FA 4.2), repose sur les trois objectifs prioritaires de la stratégie territoriale, et en constitue le prolongement dans le cadre de partenariat avec d'autres territoires.

La coopération n'est pas une fin en soi. C'est un moyen au service des trois objectifs prioritaires de la stratégie du territoire :

- Vivre en Grand Libournais ;
- Travailler en Grand Libournais ;
- Partager et promouvoir un territoire d'exception.

L'objectif de la coopération est de favoriser l'enrichissement des expériences, au travers de partenariat avec d'autres territoires, afin de développer :

- L'innovation, en générant sur le Grand Libournais :
 - o De nouvelles méthodes de réflexion et d'action (innovation politique),
 - o De nouveaux marchés (innovation économique),
 - o De nouveaux produits, services ou savoir-faire (innovation technologique)
 - o De nouvelles façons de travailler (innovation sociale).
- Le travail en réseau, en encourageant sur le Grand Libournais, la mise en œuvre de partenariats entre acteurs locaux (publics et privés) et acteurs d'autres territoires, en priorité à l'échelon de la Région et du Département, (...), afin de mobiliser les connaissances, les énergies et les ressources aux différentes étapes du processus.

Le cas échéant, une opération de coopération pourra porter uniquement sur la phase préparatoire (« de l'idée au projet ») afin de permettre, lors de rencontres préparatoires, de préciser les thématiques pré-identifiées et d'associer le plus grand nombre d'acteurs locaux concernés, pour définir les objectifs et attendus.

Cela sera notamment dans le cas, dans le cadre de projets de coopération transnationale, ou de projets de coopération interterritoriale, impliquant un nombre important de territoires partenaires et un large panel de partenaires publics et privés. Cette phase permettra d'identifier des partenaires potentiels.

Pour favoriser la mise en œuvre de coopérations interterritoriale ou transnationale, le Grand Libournais s'appuiera sur les coopérations développées au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, mais également sur les outils développés par le réseau rural, au niveau national et européen.

Exemples de « Coopérations interterritoriales » potentielles :

- ✓ Promotion de la rivière Dordogne et des filières emblématiques des territoires traversés ;
- ✓ Valorisation touristique des territoires viticoles classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (2 autres en France : Champagne, Côtes de Beaune)
- ✓ Mise en réseau des Petites Cités de Caractères de Nouvelle-Aquitaine ;
- ✓ Création d'une association de promotion et de valorisation du patrimoine, fédérant à l'échelon départemental et/ou régional, les Villes et Pays d'art et d'histoire, les Petites Cités de Caractères, et autres sites patrimoniaux remarquables ;
- ✓ Promotion de croisières œnologiques ou tourisme œnofluvial (vallée du Rhin – Alsace / vallées du Rhône et de la Saône)
- ✓ Création d'un dispositif territorial d'accompagnement des porteurs de projets publics et privés, dans la préparation et l'animation de leurs campagnes de financement participatif ;
- ✓ Les 3 M (Montaigne, Montesquieu, Mauriac), figures emblématiques du patrimoine intellectuel bordelais ;
- ✓ ...

Exemples de « Coopération transnationales » potentielles :

- ✓ Valorisation touristique des territoires viticoles classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (une dizaine en Europe) ;
- ✓ Promotion des croisières œnologiques ou tourisme œnofluvial (vallée du Douro, vallée du Rhin) ;
- ✓ Valorisation des atouts naturels et culturels des territoires ruraux, associant gestionnaires d'espaces naturels (réserves de biosphère, parc naturels...) ;
- ✓ ...

Animation/gestion du GAL

Comme prévu expressément dans l'appel à candidatures auprès des territoires de contractualisation de Nouvelle-Aquitaine, l'animation générale de la stratégie territoriale comprend sur la durée du programme :

- L'animation de la stratégie, y compris la facilitation des échanges entre acteurs ;
- La gestion des fonds FEDER et Leader ;
- Le suivi et l'évaluation de la stratégie ;
- La communication sur les projets soutenus et l'avancement de la stratégie.

Leader sera mobilisé de manière exclusive pour le financement de cette animation générale (FA 5).

En outre, la contribution publique associée à cette aide sera limitée à 25 % du montant total de la contribution publique à la stratégie, tous fonds cumulés.

Fiche-action n° 1.1 – Soutenir l’attractivité territoriale par l’accès aux services		
Objectif prioritaire 1	Vivre en Grand Libournais	
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS 5.2	Montant prévisionnel : 1 200 000 €
<p>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)</p>	<p>L’ambition de la fiche-actions est de permettre au Grand Libournais de contribuer activement au développement régional en permettant l’émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques, en matière de services à la population, dans une perspective de mise en œuvre et de promotion de nouveaux modèles de développement soutenables.</p> <p>L’enjeu est d’assurer le maintien et l’apport de population, en assurant une réponse aux besoins « de base » des habitants, et plus précisément de répondre à des besoins non satisfaits ou émergents.</p> <p>L’objectif général est de stimuler les initiatives locales publiques et privées, en soutenant les talents et les savoir-faire existants, en s’appuyant sur les ressources endogènes, en mobilisant la créativité des acteurs locaux, en encourageant l’expérimentation, et en s’inspirant de l’expérience d’autres territoires.</p> <p>Les objectifs prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création et la réhabilitation d’infrastructures d’accueil permettant l’accès à des services de santé ; - Le maintien à domicile des personnes âgées, notamment par la création de logement adaptés (logements intergénérationnels, logements partagés, habitat participatif...) - L’hébergement de travailleurs saisonniers (tourisme, viticulture...) - Les mobilités douces, la mobilité solidaire et l’accessibilité aux services par l’amélioration de la mobilité ; - La création et la réhabilitation d’équipements permettant la mutualisation de services aux publics ; - La création, la réhabilitation et la mutualisation d’équipements de lieux « hybrides ». <p>Si l’ensemble de la population est potentiellement concerné, seront prioritairement soutenues les actions engagées au bénéfice des populations les plus fragilisées.</p> <p>Les actions éligibles devront s’inscrire dans des stratégies locales cohérentes avec celles portées au niveau national, régional et départemental. La mise en œuvre d’expérimentations, en vue de leur extension à l’échelon départemental et régional sera recherchée.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de favoriser des échanges d’expériences avec d’autres territoires de Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre de coopération interterritoriale permettant de diffuser l’expérience de projets exemplaires, de pépites.</p>	
Types d’actions soutenues		

	<p>Renforcement de l'ingénierie territoriale dédiées à soutenir l'accès aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie généraliste, pour l'animation d'une stratégie locale - Ingénierie de projet thématique... - Ingénierie d'amorçage de projets - Ingénierie de mise en réseau <p>Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements) - Aménagements des espaces communs et services collectifs - Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés (sites ayant vocation à accueillir des services à la population) <p>Equipements pour le développement et le maintien de l'accès aux services à la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, réhabilitation, équipement de bâtiments permettant la mutualisation de service aux publics - Infrastructures d'accueil des professionnels de santé - Création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse <p>Emergence de nouveaux services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics - Plateformes de mobilité solidaire - Création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides » <p>Promouvoir une mobilité durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité - Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité - Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos routes /voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne s'inscrivant dans des Schémas ou plans de mobilité - Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, établissements d'enseignement, bailleurs sociaux, organismes HLM, porteurs privés (dont fondations), indépendants du milieu culturel
Cofinancements potentiellement mobilisables	Etat, Région, Département, collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, OQDP

Lignes de partage avec les autres dispositifs	Une action relevant d'autres OS (FEADER, FEDER FSE+) ou axes des programmes ne pourra être soutenue Les projets visant à « Promouvoir une mobilité durable » localisés sur le périmètre de la Cali sont soutenus dans la cadre de l'OS 2.8 FEDER.
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement intégré - Nombre de stratégies intégrées de développement territorial soutenues - Nombre de projets intégrés de développement territorial soutenus <p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique.	<p>Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les initiatives en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les circuits courts, la gestion des déchets - Promouvoir les modes de consommation responsables non dépendants des ressources non renouvelables (économie circulaire et économie du réemploi...) <p>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les demandeurs d'emploi aux enjeux de la transition énergétique et écologique - Favoriser la formation aux métiers de la transition <p>Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en place de bornes de recharge électriques, de stations BioGNV et hydrogène - Développer des aménagements favorisant l'intermodalité (pôles d'échanges multimodaux, aires de mobilité...) - Favoriser les mobilités douces, notamment quotidienne, par la création d'aménagements (pistes cyclables, vélos-routes et voies vertes, stationnements vélo...) et la création de services aux cyclistes - Favoriser le report vers les transports collectifs et les modes de déplacements alternatifs (partagés, actifs, solidaires) <p>Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un urbanisme sobre en utilisant les friches comme opportunité de sobriété foncière, pour le développement de services à la population, et l'accueil de services collectifs - Développer un urbanisme sobre intégrant la biodiversité dans les espaces communs, les bâtiments (logements...) et les services collectifs - Favoriser la rénovation énergétique globale de l'habitat individuel ; et du logement collectif - Favoriser les constructions durables par l'utilisation du chanvre, du bois et des matériaux biosourcés ...

	<p>Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les intercommunalités engagées dans la démarche TEPOS (Territoires à énergie positive)- Soutenir les projets individuels et collectifs d'autoconsommation <p>Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles</p> <ul style="list-style-type: none">- Privilégier la rénovation des bourgs et des centres-villes plutôt que l'extension périphérique, et accompagner les communes dans leurs décisions d'urbanisme
--	--

Fiche-action n° 1.2 – Accompagner l'attractivité territoriale par l'accès aux services		
Objectif prioritaire 1	Vivre en Grand Libournais	
Fonds mobilisé et montant	Leader	Montant prévisionnel : 400 000 €
<p>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)</p>	<p>L'ambition de la fiche-actions est de permettre au Grand Libournais d'accompagner activement le développement régional en permettant l'émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques, en matière de services à la population, dans une perspective de mise en œuvre et de promotion de nouveaux modèles de développement soutenables.</p> <p>Leader aurait vocation à être principalement mobilisé sur les mêmes thématiques que le FEDER, mais sur des dépenses qui ne sont pas éligibles au FEDER.</p> <p>Le FEDER financerait principalement des dépenses d'investissement, et des dépenses matérielles, alors que Leader serait mobilisé pour des dépenses immatérielles (frais salariaux, frais de communication, frais de communication...).</p> <p>Leader pourra être mobilisé pour mettre en place des actions relevant de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Grand Libournais qui ne seraient pas éligible au titre du FEADER ou du FEDER OS 5.2..</p> <p>Le FEDER n'étant pas éligibles aux exploitants agricoles, Leader pourra être mobilisé soutenir des d'hébergement de travailleurs saisonniers (tourisme, viticulture...) porté par des agriculteurs ou des viticulteurs.</p> <p>Par ailleurs, Leader pourrait également être mobilisé pour soutenir des actions favorisant le développement d'une économie circulaire, qui au regard des ne pourraient être éligibles à l'OS 2.6 du FEDER.</p> <p>A titre d'exemple, en matière de mobilité, le FEDER permettrait de soutenir les investissements dans les infrastructures de recharge (bornes électriques), mais pas l'acquisition ou la location de véhicules électriques utilisés pour la création d'un service d'autopartage. Les véhicules, le développement d'applications, la création de support de communication... pourraient être financés par Leader.</p> <p>L'enjeu est d'assurer le maintien et l'apport de population, en assurant une réponse aux besoins « de base » des habitants, et plus précisément de répondre à des besoins non satisfaits.</p> <p>L'objectif général est de stimuler les initiatives locales publiques et privées, en soutenant les talents et les savoir-faire existants, en s'appuyant sur les ressources endogènes, en mobilisant la créativité des acteurs locaux, en encourageant l'expérimentation, et en s'inspirant de l'expérience d'autres territoires.</p>	

	<p>Les objectifs prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création et la réhabilitation d'infrastructures d'accueil permettant l'accès à des services de santé ; - Le maintien à domicile des personnes âgées, notamment par la création de logement adaptés (logements intergénérationnels, logements partagés, habitat participatif...); - L'hébergement de travailleurs saisonniers (tourisme, viticulture...); - Les mobilités douces, la mobilité solidaire et l'accessibilité aux services par l'amélioration de la mobilité ; - La création et la réhabilitation d'équipements permettant la mutualisation de services aux publics ; - La création, la réhabilitation et la mutualisation d'équipements de lieux « hybrides ». <p>Si l'ensemble de la population est potentiellement concerné, seront prioritairement soutenues les actions engagées au bénéfice des populations les plus fragilisées.</p> <p>Les actions éligibles devront s'inscrire dans des stratégies locales cohérentes avec celles portées au niveau national, régional et départemental. La mise en œuvre d'expérimentations, en vue de leur extension à l'échelon départemental et régional sera recherchée.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de favoriser des échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre de coopération interterritoriale permettant de diffuser l'expérience de projets exemplaires, de pépites.</p>
Types d'actions soutenues	<p>Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements) : démarche participative d'élaboration de projets / action de communication / frais salariaux... - Aménagements des espaces communs et services collectifs : animation des services collectifs - Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés (sites ayant vocation à accueillir des services à la population) : démarche participative d'élaboration de projets / <p>Equipements pour le développement et le maintien de l'accès aux services à la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, réhabilitation, équipement de bâtiments permettant la mutualisation de service aux publics : aide au démarrage pour la création de services à la population - Infrastructures d'accueil des professionnels de santé : animation de réseaux de professionnels de santé / action de communication / frais salariaux... - Création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse : action de communication / frais salariaux...

	<p>Emergence de nouveaux services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics : études préalables / action de communication / frais salariaux... - Plateformes de mobilité solidaire : action de communication / frais salariaux... - Création, réhabilitation, mutualisation d'équipements de lieux « hybrides » : études préalables / action de communication / frais salariaux... <p>Promouvoir une mobilité durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité : acquisition de véhicules électriques / création applications / communication - Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité : études préalables / action de communication / frais salariaux... - Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos routes /voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne s'inscrivant dans des Schémas ou plans de mobilité : études préalables / action de communication / prestations / frais salariaux... - Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal : études préalables / action de communication / prestations / frais salariaux...
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, établissements d'enseignement, bailleurs sociaux, organismes HLM, porteurs privés (dont fondations), indépendants du milieu culturel ...
Cofinancements potentiellement mobilisables	Etat, Région, Département, collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, OQDP
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Une action relevant d'autres OS (FEADER, FEDER FSE+) ou axes des programmes ne pourra être soutenue.</p> <p>Leader aurait vocation à être principalement mobilisé sur les mêmes thématiques que le FEDER, mais sur des dépenses qui ne sont pas éligibles au FEDER.</p> <p>Le FEDER financerait principalement des dépenses d'investissement, et des dépenses matérielles, alors que Leader serait mobilisé pour des dépenses immatérielles (frais salariaux, frais de communication, frais de communication...).</p>
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement intégré - Nombre de stratégies intégrées de développement territorial soutenues - Nombre de projets intégrés de développement territorial soutenus <p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés

<p>Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique.</p>	<p>Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les initiatives en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les circuits courts, la gestion des déchets - Promouvoir les modes de consommation responsables non dépendants des ressources non renouvelables (économie circulaire et économie du réemploi...) <p>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les demandeurs d'emploi aux enjeux de la transition énergétique et écologique - Favoriser la formation aux métiers de la transition <p>Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en place de bornes de recharge électriques, de stations BioGNV et hydrogène - Développer des aménagements favorisant l'intermodalité (pôles d'échanges multimodaux, aires de mobilité...) - Favoriser les mobilités douces, notamment quotidienne, par la création d'aménagements (pistes cyclables, vélos-routes et voies vertes, stationnements vélo...) et la création de services aux cyclistes - Favoriser le report vers les transports collectifs et les modes de déplacements alternatifs (partagés, actifs, solidaires) <p>Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un urbanisme sobre en utilisant les friches comme opportunité de sobriété foncière, pour le développement de services à la population, et l'accueil de services collectifs - Développer un urbanisme sobre intégrant la biodiversité dans les espaces communs, les bâtiments (logements...) et les services collectifs - Favoriser la rénovation énergétique globale de l'habitat individuel ; et du logement collectif - Favoriser les constructions durables par l'utilisation du chanvre, du bois et des matériaux biosourcés ... <p>Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les intercommunalités engagées dans la démarche TEPOS (Territoires à énergie positive) - Soutenir les projets individuels et collectifs d'autoconsommation <p>Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la rénovation des bourgs et des centres-villes plutôt que l'extension périphérique, et accompagner les communes dans leurs décisions d'urbanisme
--	---

Fiche-action n° 2.1 – Soutenir les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales		
Objectif prioritaire 2	Travailler en Grand Libournais	
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS 5.2	Montant prévisionnel : 1 200 000 €
<p>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)</p>	<p>L'ambition de la fiche-actions est de permettre au Grand Libournais de contribuer activement au développement régional, en permettant l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, créateurs d'activités et d'emplois, ainsi que la réduction des inégalités territoriales.</p> <p>L'enjeu est d'assurer, tout à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien et le développement de secteurs d'activités structurants pour le territoire (tourisme, viticulture...); - L'émergence et le développement de nouvelles activités, dans une perspective générale de transition climatique et énergétique. <p>L'objectif général est de stimuler les initiatives locales publiques et privées, en soutenant les talents et les savoir-faire existants, en mobilisant la créativité des acteurs locaux, et en encourageant l'expérimentation, en s'appuyant sur les ressources endogènes (sans exclure le recours à des ressources exogènes, que l'on cherchera à attirer sur le Grand Libournais).</p> <p>Les objectifs prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La revitalisation commerciale des bourgs ; - Les aménagements et équipements touristiques durables ; - Les investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics ; - La création, la réhabilitation et l'équipement de bâtiments accueillant des tiers lieux, y compris « agricole » permettant notamment le développement du télétravail. <p>Si l'ensemble de la population est potentiellement concerné, seront prioritairement soutenues les projets qui impliquent les personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.</p> <p>En matière de développement touristique, les projets soutenus devront s'inscrire dans le cadre d'une démarche Slow Tourisme, dont les modalités seront à préciser, avec partenariat avec Gironde Tourisme et l'ADEME, afin de faire du Grand Libournais une référence en la matière, à l'échelle régionale.</p> <p>En s'appuyant notamment sur la démarche engagée par la Cali, visant à faire de l'Economie Sociale et Solidaire, un des moteurs du développement économique de son territoire, le Grand Libournais soutiendra les dynamiques locales de coopération et/ou de mutualisation entre acteurs de l'ESS.</p> <p>Seront soutenus en priorité, les projets contribuant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'émergence ou au développement d'actions de coopération, d'entraide ou de mutualisation de moyens entre acteurs locaux de l'ESS (humains, compétences, logistiques), pour favoriser une mise en réseau de ces derniers ; - au maillage de l'ensemble du territoire par les acteurs locaux de l'ESS (associations, acteurs économiques, institutions...). 	

	<p>Ce soutien à la coopération et au regroupement d'acteurs de l'ESS, en lien avec les démarches engagées par le Département et la Région, vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser la création d'activités répondant aux besoins non satisfaits de la population ; - Favoriser l'implantation d'activités génératrices d'emplois ; - Contribuer à la production et à la valorisation de nouveaux biens et services à forte utilité sociale, à la promotion de nouvelles organisations en matière de travail, à la valorisation de nouvelles façons de consommer, de se déplacer... - Créer les conditions d'une société plus résiliente, inclusive et solidaire ; - Améliorer l'attractivité du Grand Libournais, en tant que « territoire d'expérimentation », vis-à-vis de secteurs d'activités émergents en forte croissance. <p>Plus généralement, les actions éligibles devront s'inscrire dans des stratégies locales cohérentes avec celles portées au niveau national, régional et départemental.</p> <p>La mise en œuvre d'expérimentations, en partenariat avec le Département et/ou la Région sera recherchée, en vue de leur extension à d'autres territoires à l'échelon départemental et régional.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de favoriser des échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre de coopération interterritoriale permettant de diffuser l'expérience de projets exemplaires, de pépites.</p>
Types d'actions soutenues	<p>Renforcement de l'ingénierie territoriale dédiées à soutenir les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie généraliste, pour l'animation d'une stratégie locale - Ingénierie de projet thématique... - Ingénierie d'amorçage de projets - Ingénierie de mise en réseau <p>Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipements à vocation économique et de service - Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés (sites ayant vocation à accueillir des activités économiques) <p>Développement de nouvelles activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, aménagements, équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes (Saint-Emilion) - Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement - Développement de la cyclo-logistique, auprès des personnes fragiles et en faveur du maintien des liens de proximité - Aménagement des itinéraires touristiques fluviaux - Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère.

	<p>Emergence et structuration d'un développement économique durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics - Création, réhabilitation, équipement de bâtiments accueillant des tiers lieux, permettant notamment le développement du télétravail, - Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels <p>Transformation et reconversion de zones « déclassées »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et répondant aux enjeux de soutien aux dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, bailleurs sociaux, organismes HLM, porteurs privés (dont fondations)
Cofinancements potentiellement mobilisables	Etat, Région, Département, collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, OQDP
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Une action relevant d'autres OS (FEADER, FEDER FSE+) ou axes des programmes ne pourra être soutenue
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement intégré - Nombre de stratégies intégrées de développement territorial soutenues - Nombre de projets intégrés de développement territorial soutenus <p>Indicateur de résultat : Nombre d'emplois créés</p>
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique.	<p>Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les initiatives en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les circuits courts, la gestion des déchets - Promouvoir les modes de consommation responsables non dépendants des ressources non renouvelables (économie circulaire et économie du réemploi...) - Encourager les modes de consommation responsables en soutenant les marchés de plein-air et les halles « communales » valorisant les produits locaux <p>Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'installation et le développement de projets ESS engagés dans des modèles agroécologiques

	<p>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises et les filières dans leur transition - Favoriser la formation aux métiers de la transition - Sensibiliser les demandeurs d'emploi aux enjeux de la transition énergétique et écologique <p>Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un urbanisme de proximité avec la revitalisation commerciale des centres bourgs, - Développer les tiers-lieux, le télétravail, la formation à distance... <p>Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un urbanisme sobre en utilisant les friches comme opportunité de sobriété foncière pour le développement d'activités économiques, et intégrant la biodiversité dans les espaces et les bâtiments à vocation économique - Favoriser la rénovation énergétique des équipements à vocation économique et de service - Favoriser les constructions durables par l'utilisation du chanvre, du bois et des matériaux biosourcés ... <p>Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les intercommunalités engagées dans la démarche TEPOS (Territoires à énergie positive) ... - Soutenir les projets individuels et collectifs d'autoconsommation notamment pour les entreprises
--	--

Fiche-action n° 2.2 – Accompagner les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales		
Objectif prioritaire 2	Travailler en Grand Libournais	
Fonds mobilisé et montant	Leader	Montant : 400 000 €
<p>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)</p>	<p>L'ambition de la fiche-actions est de permettre au Grand Libournais d'accompagner activement au développement régional, en permettant l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, créateurs d'activités et d'emplois, ainsi que la réduction des inégalités territoriales.</p> <p>L'enjeu est d'assurer, tout à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien et le développement de secteurs d'activités structurants pour le territoire (tourisme, viticulture...); - L'émergence et le développement de nouvelles activités, dans une perspective générale de transition climatique et énergétique. <p>L'objectif général est de stimuler les initiatives locales publiques et privées, en soutenant les talents et les savoir-faire existants, en mobilisant la créativité des acteurs locaux, et en encourageant l'expérimentation, en s'appuyant sur les ressources endogènes (sans exclure le recours à des ressources exogènes, que l'on cherchera à attirer sur le Grand Libournais).</p> <p>Les objectifs prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La revitalisation commerciale des bourgs ; - Les aménagements et équipements touristiques durables ; - Les investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics ; - La création, la réhabilitation et l'équipement de bâtiments accueillant des tiers lieux, y compris « agricole » permettant notamment le développement du télétravail. <p>Si l'ensemble de la population est potentiellement concerné, seront prioritairement soutenues les projets qui impliquent les personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.</p> <p>En matière de développement touristique, les projets soutenus devront s'inscrire dans le cadre d'une démarche Slow Tourisme, dont les modalités seront à préciser, avec partenariat avec Gironde Tourisme et l'ADEME, afin de faire du Grand Libournais une référence en la matière, à l'échelle régionale.</p> <p>En s'appuyant notamment sur la démarche engagée par la Cali, visant à faire de l'Economie Sociale et Solidaire, un des moteurs du développement économique de son territoire, le Grand Libournais soutiendra les dynamiques locales de coopération et/ou de mutualisation entre acteurs de l'ESS.</p> <p>Seront soutenus en priorité, les projets contributeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'émergence ou au développement d'actions de coopération, d'entraide ou de mutualisation de moyens entre acteurs locaux de l'ESS (humains, compétences, logistiques), pour favoriser une mise en réseau de ces derniers ; - au maillage de l'ensemble du territoire par les acteurs locaux de l'ESS (associations, acteurs économiques, institutions...). 	

	<p>Ce soutien à la coopération et au regroupement d'acteurs de l'ESS, en lien avec les démarches engagées par le Département et la Région, vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser la création d'activités répondant aux besoins non satisfaits de la population ; - Favoriser l'implantation d'activités génératrices d'emplois ; - Contribuer à la production et à la valorisation de nouveaux biens et services à forte utilité sociale, à la promotion de nouvelles organisations en matière de travail, à la valorisation de nouvelles façons de consommer, de se déplacer... - Créer les conditions d'une société plus résiliente, inclusive et solidaire ; - Améliorer l'attractivité du Grand Libournais, en tant que « territoire d'expérimentation », vis-à-vis de secteurs d'activités émergents en forte croissance. <p>Plus généralement, les actions éligibles devront s'inscrire dans des stratégies locales cohérentes avec celles portées au niveau national, régional et départemental.</p> <p>La mise en œuvre d'expérimentations, en partenariat avec le Département et/ou la Région sera recherchée, en vue de leur extension à d'autres territoires à l'échelon départemental et régional.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de favoriser des échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre de coopération interterritoriale permettant de diffuser l'expérience de projets exemplaires, de pépites.</p>
Types d'actions soutenues	<p>Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipements à vocation économique et de service - Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés (sites ayant vocation à accueillir des activités économiques) <p>Développement de nouvelles activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, aménagements, équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes - Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement - Développement de la cyclo-logistique, auprès des personnes fragiles et en faveur du maintien des liens de proximité - Aménagement des itinéraires touristiques fluviaux - Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère. <p>Emergence et structuration d'un développement économique durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics - Création, réhabilitation, équipement de bâtiments accueillant des tiers lieux, permettant notamment le développement du télétravail, - Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels

	<p>Transformation et reconversion de zones « déclassées »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et répondant aux enjeux de soutien aux dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, bailleurs sociaux, organismes HLM, porteurs privés (dont fondations)
Cofinancements potentiellement mobilisables	Etat, Région, Département, collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, OQDP
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Une action relevant d'autres OS (FEADER, FEDER FSE+) ou axes des programmes ne pourra être soutenue
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement intégré - Nombre de stratégies intégrées de développement territorial soutenues - Nombre de projets intégrés de développement territorial soutenus <p>Indicateur de résultat : Nombre d'emplois créés</p>
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique.	<p>Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les initiatives en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les circuits courts, la gestion des déchets - Promouvoir les modes de consommation responsables non dépendants des ressources non renouvelables (économie circulaire et économie du réemploi...) - Encourager les modes de consommation responsables en soutenant les marchés de plein-air et les halles « communales » valorisant les produits locaux <p>Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'installation et le développement de projets ESS engagés dans des modèles agroécologiques <p>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises et les filières dans leur transition - Favoriser la formation aux métiers de la transition - Sensibiliser les demandeurs d'emploi aux enjeux de la transition énergétique et écologique <p>Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un urbanisme de proximité avec la revitalisation commerciale des centres bourgs, - Développer les tiers-lieux, le télétravail, la formation à distance...

	<p>Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer un urbanisme sobre en utilisant les friches comme opportunité de sobriété foncière pour le développement d'activités économiques, et intégrant la biodiversité dans les espaces et les bâtiments à vocation économique- Favoriser la rénovation énergétique des équipements à vocation économique et de service- Favoriser les constructions durables par l'utilisation du chanvre, du bois et des matériaux biosourcés ... <p>Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les intercommunalités engagées dans la démarche TEPOS (Territoires à énergie positive) ...- Soutenir les projets individuels et collectifs d'autoconsommation notamment pour les entreprises
--	--

Fiche-action n° 3.1 – Valoriser et promouvoir les sites emblématiques du Grand Libournais		
Objectif prioritaire 3	Partager et promouvoir un territoire d'exception	
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS 5.2	Montant prévisionnel : 400 000 €
<p>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)</p>	<p>L'ambition de la fiche-actions est de fédérer l'ensemble des habitants du Grand Libournais, autour de la préservation et de la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel d'exception.</p> <p>L'enjeu est de faire du patrimoine remarquable du Grand Libournais, un marqueur identitaire, un lien immatériel qui favorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation d'un sentiment d'appartenance au territoire ; - La différenciation, par rapport à la métropole régionale et aux territoires limitrophes, afin de faire des habitants les ambassadeurs du Grand Libournais. <p>L'objectif général est de stimuler les initiatives locales publiques et privées, en soutenant les talents et les savoir-faire existants, en mobilisant la créativité des acteurs locaux, et en encourageant l'expérimentation.</p> <p>Les objectifs prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation et la valorisation du patrimoine naturel, et en particulier celui de la Dordogne et de ses affluents ; - La préservation et la valorisation du patrimoine culturel, et en premier lieu le patrimoine bâti. <p>Si l'ensemble du territoire du Grand Libournais est potentiellement concerné, priorité sera donnée à des sites représentant un potentiel avéré et aux démarches territoriales de valorisation du patrimoine en cours ou en projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Juridiction de Saint-Emilion ; - Libourne et son projet de « Ville d'Art et d'Histoire » ; - les projets de labellisation « Petite Cité de Caractère » de Castillon-la Bataille et de Sainte-Foy-la-Grande ; - Saint-Michel de Montaigne ; - Réserve de Biosphère de la Dordogne ; - ... <p>Plus généralement, les actions éligibles devront s'inscrire dans des stratégies locales cohérentes avec celles portées au niveau national, régional et départemental.</p> <p>La mise en œuvre d'expérimentations, en partenariat avec le Département et/ou la Région sera recherchée, en vue de leur extension à d'autres territoires à l'échelon départemental et régional.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de favoriser des échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre de coopération interterritoriale permettant de diffuser l'expérience de projets exemplaires, de pépites.</p>	
Types d'actions soutenues	<p>Renforcement de l'ingénierie territoriale dédiées à soutenir les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie généraliste, pour l'animation d'une stratégie locale - Ingénierie de projet thématique... - Ingénierie d'amorçage de projets - Ingénierie de mise en réseau 	

	<p>Développement de nouvelles activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de valorisation touristique de sites emblématiques ou potentiels <p>Emergence et structuration d'un développement économique durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics (autour de projets portant sur des sites emblématiques...) - Développement de projets culturels et patrimoniaux (portant sur des sites emblématiques...) - Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels (portant sur des sites emblématiques...)
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, porteurs privés (dont fondations)
Cofinancements potentiellement mobilisables	Etat, Région, Département, collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, OQDP
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Une action relevant d'autres OS (FEADER, FEDER FSE+) ou axes des programmes ne pourra être soutenue
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement intégré - Nombre de stratégies intégrées de développement territorial soutenues - Nombre de projets intégrés de développement territorial soutenus <p>Indicateur de résultat : Nombre d'emplois créés</p>
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique.	<p>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises (notamment celles relevant de l'ESS) œuvrant en faveur de la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel dans leur transition - Favoriser la formation aux métiers de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel - Sensibiliser les demandeurs d'emploi aux enjeux de la transition énergétique et écologique, dans le domaine de la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel <p>Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la rénovation et la requalification des bourgs et des centres-villes plutôt que l'extension périphérique - Préserver les espaces naturels soumis à de fortes pressions foncières et touristiques

Fiche-action n° 3.2 – Valoriser et promouvoir le patrimoine vernaculaire du Grand Libournais		
Objectif prioritaire 3	Partager et promouvoir un territoire d'exception	
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS 5.2	Montant prévisionnel : 450 000 €
<p>Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du DLAL...)</p>	<p>L'ambition de la fiche-actions est de fédérer l'ensemble des habitants du Grand Libournais, autour de la préservation et de la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel d'exception.</p> <p>L'enjeu est de faire du patrimoine remarquable du Grand Libournais, un marqueur identitaire, un lien immatériel qui favorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation d'un sentiment d'appartenance au territoire ; - La différenciation, par rapport à la métropole régionale et aux territoires limitrophes, afin de faire des habitants les ambassadeurs du Grand Libournais. <p>L'objectif général est de stimuler les initiatives locales publiques et privées, en soutenant les talents et les savoir-faire existants, en mobilisant la créativité des acteurs locaux, et en encourageant l'expérimentation.</p> <p>Les objectifs prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation et la valorisation du patrimoine naturel, et en particulier celui de la Dordogne et de ses affluents ; - La préservation et la valorisation du patrimoine culturel, et en premier lieu le patrimoine bâti. <p>Si l'ensemble du territoire du Grand Libournais est potentiellement concerné, priorité sera donnée à des sites représentant un potentiel avéré et aux démarches territoriales de valorisation du patrimoine en cours ou en projet :</p> <p>Plus généralement, les actions éligibles devront s'inscrire dans des stratégies locales cohérentes avec celles portées au niveau national, régional et départemental.</p> <p>La mise en œuvre d'expérimentations, en partenariat avec le Département et/ou la Région sera recherchée, en vue de leur extension à d'autres territoires à l'échelon départemental et régional.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de favoriser des échanges d'expériences avec d'autres territoires de Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre de coopération interterritoriale permettant de diffuser l'expérience de projets exemplaires, de pépites.</p>	
Types d'actions soutenues	<p>Développement de nouvelles activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de valorisation touristique de sites emblématiques ou potentiels <p>Emergence et structuration d'un développement économique durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics (autour de projets portant sur des sites emblématiques...) - Développement de projets culturels et patrimoniaux (portant sur des sites emblématiques...) - Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels (portant sur des sites emblématiques...) 	

Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, porteurs privés (dont fondations)
Cofinancements potentiellement mobilisables	Etat, Région, Département, collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, OQDP
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Une action relevant d'autres OS (FEADER, FEDER FSE+) ou axes des programmes ne pourra être soutenue
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement intégré - Nombre de stratégies intégrées de développement territorial soutenues - Nombre de projets intégrés de développement territorial soutenus <p>Indicateur de résultat : Nombre d'emplois créés</p>
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique.	<p>Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises (notamment celles relevant de l'ESS) œuvrant en faveur de la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel dans leur transition - Favoriser la formation aux métiers de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel - Sensibiliser les demandeurs d'emploi aux enjeux de la transition énergétique et écologique, dans le domaine de la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel <p>Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un urbanisme sobre en utilisant les friches comme opportunité de sobriété foncière pour le développement d'activités économiques, et intégrant la biodiversité dans les espaces et les bâtiments à vocation économique - Favoriser la rénovation énergétique des équipements à vocation économique et de service - Favoriser les constructions durables par l'utilisation du chanvre, du bois et des matériaux biosourcés ... <p>Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la rénovation et la requalification des bourgs et des centres-villes plutôt que l'extension périphérique - Préserver les espaces naturels soumis à de fortes pressions foncières et touristiques

7. Plan de financement de la stratégie par fonds

Le plan de financement par fonds est la déclinaison de stratégie territoriale, et en particulier des objectifs prioritaires :

- Vivre en Grand Libournais ;
- Travailler en Grand Libournais ;
- Partager et promouvoir un territoire d'exception.

Afin de concentrer les moyens, environ les 2/3 (68,94%) de l'enveloppe prévisionnelle totale serait affectée aux fiches-actions résultant de la déclinaison des deux premiers objectifs prioritaires :

- Vivre en Grand Libournais ;
- Travailler en Grand Libournais.

Près de 20% de l'enveloppe prévisionnelle totale (18,31%) serait affectée aux fiches actions résultant de la déclinaison du troisième objectif prioritaire : Partager et promouvoir un territoire d'exception.

Moins de 3% de l'enveloppe prévisionnelle totale serait affectée aux fiches actions relevant de la coopération. Cette enveloppe pourra être réabondée par des transferts provenant des fiches-actions FEDER ou Leader relevant des trois objectifs prioritaires, en fonction de la nature des projets de coopération (Vivre en Grand Libournais / Travailler en Grand Libournais / Partager et promouvoir un territoire d'exception) et de leur niveau de consommation relatif.

Enfin 10% de l'enveloppe prévisionnelle totale serait affectée à l'animation/communication, à la gestion, au suivi et à l'évaluation de la stratégie du GAL.

Stratégie du territoire Redynamiser l'attractivité du Grand Libournais	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action		% de la maquette par objectif prioritaire et fiche-action	
	FEDER OSS	LEADER	FEDER OSS	LEADER
Objectif prioritaire 1 : Vivre en Grand Libournais	1 600 000 €		34,47%	
Fiche-action 1.1 : Soutenir l'attractivité territoriale par l'accès aux services	1 200 000 €		25,85%	
Fiche-action 1.2 : Accompagner l'attractivité territoriale par l'accès aux services		400 000 €		8,62%
Objectif prioritaire 2 : Travailler en Grand Libournais	1 600 000 €		34,47%	
Fiche-action 2.1 : Soutenir les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales	1 200 000 €		25,85%	
Fiche-action 2.2 : Accompagner les dynamiques d'innovation et de reconversion territoriales		400 000 €		8,62%
Objectif prioritaire 3 : Partager et promouvoir un territoire d'exception	850 000 €		18,31%	
Fiche-action 3.1 : Valoriser et promouvoir les sites emblématiques du Grand Libournais	400 000 €		8,62%	
Fiche-action 3.2 : Valoriser et promouvoir le patrimoine vernaculaire du Grand Libournais		450 000 €		9,70%
Coopération	127 317 €		2,74%	
Fiche-action 4.1 : Coopération FEDER	55 306 €		1,19%	
Fiche-action 4.2 : Coopération Leader		72 011 €		1,55%
Animation/gestion	464 146 €		10,00%	
Fiche-action 5 : Animation/gestion		464 146 €		10,00%
Sous-total FEDER	2 855 306 €		61,52%	
Sous-total Leader	1 786 157 €		38,48%	
TOTAL	4 641 463 €		100,00%	